

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON

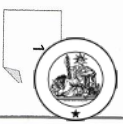
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
1.1	Un léger rebond de croissance économique en 2017 au niveau national.....	5
1.2	Le contexte législatif	6
2.	LE CONTEXTE LOCAL	11
2.1	Bilan 2017.....	11
2.1.1	Equilibre financier du budget principal.....	11
2.1.2	Equilibre financier du budget Chauffage Bois.....	12
2.1.3	Equilibre financier du budget maison de santé	13
2.1.4	Equilibre financier des budgets OM.....	14
2.1.5	Equilibre financier du budget SPANC (Amancey et Quingey).....	15
2.1.6	Equilibre financier des budgets zones économiques.....	16
2.2	Structure et gestion de la dette	17
2.2.1	Bilan annuel de la dette	17
2.2.2	Profil d'extinction de la dette	18
2.2.3	Durée de vie	19
2.2.4	Affectation budgétaire	20
2.2.5	Organismes prêteurs.....	21
3.	LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	23
3.1	Dépenses de personnel.....	23
3.2	Le régime indemnitaire.....	23
3.3	Avantages Sociaux.....	25
3.4	Durée effective du travail	25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 22/03/2018



3.5	Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel	25
4.	PERSPECTIVES 2018 ET PLURIANNUELLES	29
5.	CONCLUSION	58

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires, une obligation légale dans un cadre réglementaire

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la communauté de communes, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée. Cette délibération fait l'objet d'un vote pour prendre acte de la tenue du débat et de l'existence d'un rapport. La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte financier international plutôt favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale dans un environnement géopolitique international instable qui peut influencer fortement sur l'économie nationale. Le nouveau projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépense publique et des prélèvements obligatoires tout en finançant les priorités du Gouvernement.

1.1 Un léger rebond de croissance économique en 2017 au niveau national

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+1,7%) après +1,5% fixé dans la dernière loi de finances. Pour 2018, il prévoit +1,7% de croissance. Des hypothèses jugées « prudentes » pour 2017 et « raisonnables » pour 2018 par le Haut-conseil des finances publiques.

La reprise de la consommation des ménages est encore timide (+0,4% enregistré entre juin 2017 et juin 2016). Le taux de chômage s'établit à 9,3% de la population active au dernier trimestre 2017 en baisse de 0,6 point sur un an. Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018. L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique. Selon le Gouvernement, le projet de loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques inscrite dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022 et de ramener le taux des dépenses publiques à 51% du PIB la même année. Un grand plan d'investissement pluriannuel de 57 Md€ sur 5 ans (20 Md€ pour la transition écologique, 15 Md€ pour la formation, 13 Md€ pour la compétitivité et l'innovation, 9 Md€ pour le numérique) est annoncé dans un contexte de remontée probable des taux d'intérêts bancaires.

Principaux indicateurs économiques	2017	2018 (estimation)
Taux de croissance du PIB	1.7 %	1.7 %
Taux d'inflation	1.0 %	1.1 %
Taux de chômage	9.3 %	9.3 %

sources : chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 – ministère de l'économie et des finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



1.2 Le contexte législatif

Les dispositions financières relatives aux collectivités locales pour 2018 et suivants figurent dans 3 textes :

1. La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022
2. La loi de finances initiale 2018
3. La loi de finances rectificative 2017

Quelques faits marquants :

- Mise en œuvre du dégrèvement de la TH
- Stabilisation des dotations, après 4 années de fonte
- Diminution de la DCRTP de 3,1 M€ à 2,6 M€. Ce dispositif de compensation à la suppression de la TP était gelé depuis 2010. Il devient pour la première fois une variable d'ajustement.
- Augmentation de l'enveloppe DSU de 90 M€
- Les subventions d'investissements aux collectivités territoriales sont pérennisées à hauteur de 1,8 milliard d'euros avec notamment le maintien de la DSIL (665 M€) et de la politique de la ville (150 M€)
- Remplacement du dispositif des contrats aidés par des « parcours emploi compétences »

Les Objectifs des lois de finances

N°1 : le désendettement

N°2 : la maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1.2% par an 2018/2022

N°3 : un plafond de capacité de désendettement de 12 ans pour les communes

Nouvelle règle prudentielle sur l'endettement, l'article 24 de la loi de programmation fixe des plafonds nationaux de capacité de désendettement (dernier ou 3 derniers comptes administratifs consolidés du budget principal et des budgets annexes) pour chaque type de collectivités :

- Entre 11 et 13 années pour les communes > à 10 000 hab et pour les EPCI > à 50 000 hab.
- Entre 9 et 11 années pour les départements et la métropole de Lyon
- Entre 8 et 10 années pour les régions, les collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Un des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs : **la contractualisation avec l'Etat**

Obligatoire pour les « grandes collectivités » (dépenses de fonctionnement > 60 M€) et facultative (pour l'instant) pour les autres dont la CCLL : durée 3 ans, définition d'une trajectoire financière, si dépassement de la trajectoire → sanction financière variable pouvant aller jusqu'à un prélèvement sur les recettes fiscales, si respect de la trajectoire → majoration de la dotation de soutien à l'investissement local

La programmation des concours de l'Etat aux collectivités :

Jusqu'en 2022, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont figés, donc pas de baisse de DGF dont le montant est fixé à 29.96Md€ et pas de contribution au redressement des finances publiques. Mais des incidences sur les « variables d'ajustement » comme la compensation FDPPTP qui baisse de 14.4%, la DCRTP de 10% avec un taux de réfaction pour les communes de 0.23% et 0.65 % pour les EPCI.

Les concours d'investissement :

- la dotation de soutien à l'investissement local se pérennise → 615 M€ en 2018 pour soutenir la transition énergétique, les mises aux normes, la mobilité, le logement, les télécoms, les bâtiments scolaires, le développement des territoires ruraux et tous équipements induits par une croissance de la population ;
- la DETR → 1.05 milliards € répartis entre département en fonction de critères de population, de densité et de niveau de ressources sans que la variation d'une année sur l'autre dépasse +/- 10 % ; Le seuil de subvention imposant un avis de la commission est abaissé à 100 000 €
- automatisation de la gestion du FCTVA en 2019 : les investissements 2018 devraient être les derniers à faire l'objet d'une déclaration

Quelques Mesures fiscales :

- Dégrevement progressif de TH sur la résidence principale pour 80% des foyers
- Abattement de TF en faveur des petits commerces et adaptation corrélatrice du plafond de taxe sur les surfaces commerciales
- Exonération de cotisation minimum de CFE en faveur des plus petits contribuables réalisant un chiffre d'affaire < 5000 €
- Création d'une IFFER « fibre optique » susceptible de majorer la subvention versée au réseau d'initiative publique

Mesures diverses

- Réduction de 9 à 8 du nombre de compétences devant être exercées par les CC en FPU pour bénéficier d'une bonification de DGF
- le **FPIC** est maintenu à 1 milliard €, le législateur renonçant à le porter à 2% des recettes fiscales du bloc communal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de +1.2%
- Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité en lien avec la hausse de la CSG
- Mise en place d'une indemnité compensatrice en lien avec la hausse de la CSG
- Rétablissement du jour de carence pour les congés de maladie des agents publics
- Les communes sortant du classement ZRR le 1/07/2017 continuent de bénéficier des effets du dispositif pour une période transitoire allant jusqu'au 30/06/20 – instauration d'un nouveau critère de classement

Source La Gazette des communes n°4/2400

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



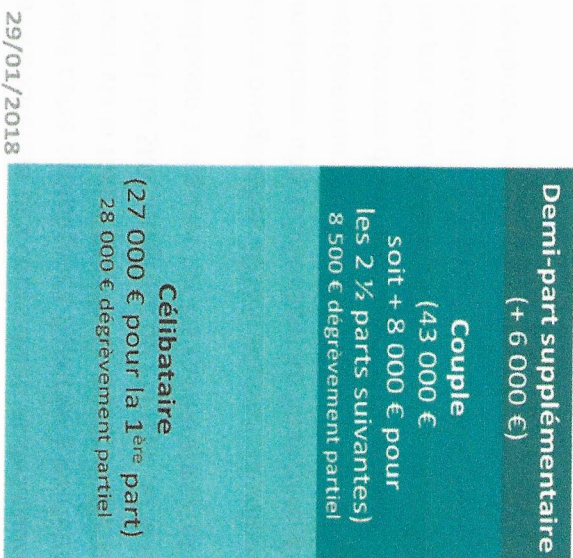
Dispositions de la LFI 2018 et de la LFR 2017 - illustrations utiles

Article 5 LFI : Dégrèvement de taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale

Impact pour les 80% de ménages « dégrèvés »



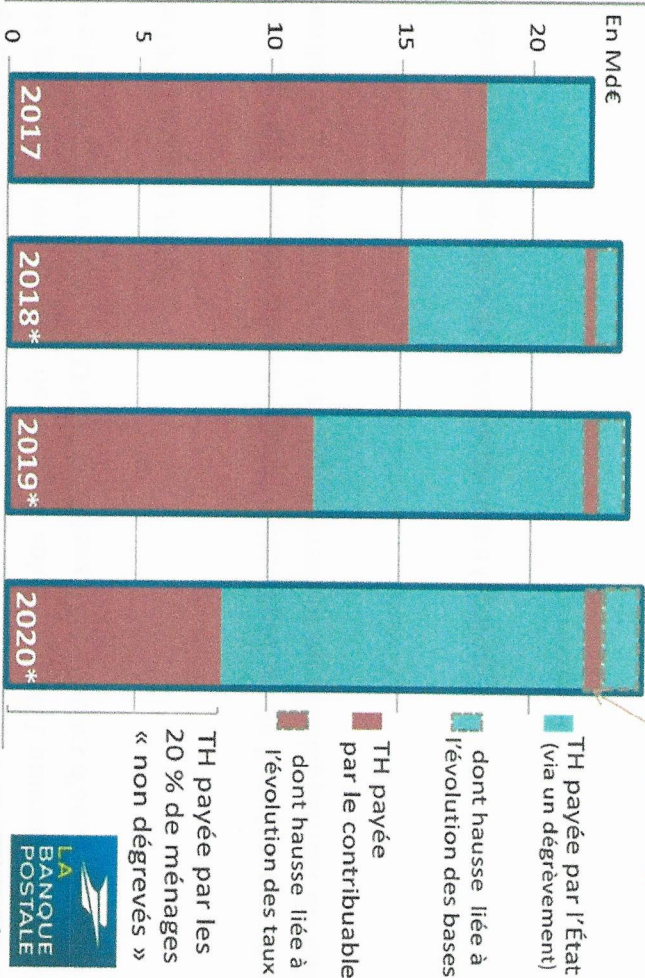
Revenu fiscal de référence maximum pour bénéficiaire du dégrèvement



Impact sur le produit perçu par les collectivités locales

TH perçue par le bloc communal

Partie de TH payée aussi par les ménages « dégrèvés »



© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITES LOCALES *Evolutions bases/taux purement théoriques locales



L'année 2017, avec la nouvelle carte de l'intercommunalité, a marqué un tournant important pour les finances des collectivités du « bloc local » en modifiant de très nombreux paramètres. Les nouvelles communautés vont devoir rapidement redéfinir un pacte financier avec leurs communes-membres et évaluer leurs capacités d'action. Les nouvelles communautés vont, en effet, avoir besoin de connaître rapidement et de façon fiable, le volume des ressources dont elles vont pouvoir disposer.

Les projets de budget 2018 s'inscrivent dans un contexte



- d'incertitudes sur l'évolution des recettes (suppression de la taxe d'habitation, évolution incertaine de la DGF, éligibilité fragile au FPIC)
- de bénéfice de la DGF bonifiée, conséquence du passage en FPU et de la modification des statuts intégrant les huit compétences à exercer par les communautés de communes pour bénéficiaire de la bonification.
- de conséquences financières de l'exercice des nouvelles compétences, conséquences du passage en FPU, décidé en conseil communautaire lors de sa séance du 9 novembre
- de projet de territoire permettant de renforcer la dynamique et la cohésion de notre espace.
- de réflexion sur la définition de l'intérêt communautaire
- de travaux importants de la CLECT permettant de fixer les attributions de compensation aux communes et du pacte financier et fiscal, véritable outil permettant de corriger les inégalités territoriales et de bâtir un pacte gagnant-gagnant avec les communes.
- Au 1er janvier 2018, conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, la CCLL exerce la compétence « gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ». Cette compétence a pour objet l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. Le volet GEMAPI est actuellement exercé par le SML à qui la CCLL a délégué cette compétence financée à hauteur de 95 000 € par an. Pour le financement du nouveau volet PI, la CCLL pourra décider pour 2019 de le financer via la taxe GEMAPI. En 2018, la décision devrait être prise de créer ou non un EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux). Le SML intégrera ou l'EPAGE ou la CCLL.
- de réflexion à engager sur les exonérations et abattements de CFE (octobre 2018)

Les orientations budgétaires 2018 traduisent la volonté de la CCLL :

- De maintenir une solide capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie, à l'attractivité du territoire, à la protection de l'environnement et au développement durable ainsi qu'à la pérennisation d'un service public de qualité.
- De ne pas alourdir la fiscalité
- De poursuivre le désendettement de la collectivité
- De renforcer ses liens avec les communes au service d'un développement équilibré et durable de notre territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2. LE CONTEXTE LOCAL

2.1 Bilan 2017

2.1.1 Equilibre financier du budget principal

ANALYSE SYNTHETIQUE

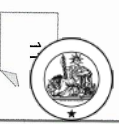
	2017	Var. /	Var. / 2017
1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros			
Recettes réelles de fonctionnement	5 105		
Dépenses réelles de fonctionnement	3 729		
EPARGNE DE GESTION	1 376		
Intérêts de la dette	464		
solde produits - charges financières (hors intérêts)	364		
solde produits - charges exceptionnelles	4		
EPARGNE BRUTE	1 280		
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	854		
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	426		
Dépenses réelles d'investissement hors rbnment capital	6 458		
Dépenses réelles d'investissement avec RAR	7 020		
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	3 391		
recettes réelles d'investissement avec RAR	5 543		
BESOIN DE FINANCEMENT	1 477		
EMPRUNTS	950		
Dont Emprunts nouveaux	300		
Dont Emprunts de gestion (650		
Variation du fonds de roulement	-751		
Résultat reporté exercice N-1	2 226		
Résultat de l'exercice N au 31/12	1 475		
Encours de dette budget principal au 31/12	17 200		
Encours de dette garanti			
Encours de dette budgets annexes			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.1.2 Equilibre financier du budget Chauffage Bois

ANALYSE SYNTHETIQUE		Budget Chauffage Bois			
1. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS					2017
en milliers d'euros					
Recettes réelles de fonctionnement					131
Dépenses réelles de fonctionnement					114
EPARGNE DE GESTION					17
Intérêts de la dette					24
solde produits - charges financières (hors intérêts)					1
solde produits - charges exceptionnelles					
EPARGNE BRUTE					-6
Remboursement courant du capital de la dette (hors PA)					36
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)					-42
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital					
Recettes réelles d'investissement hors emprunt					1
BESOIN DE FINANCEMENT					-1
EMPRUNTS					
<i>Emprunts nouveaux</i>					
<i>Emprunts de gestion</i>					
Variation du fonds de roulement					-41
Résultat reporté exercice N-1					-352
Résultat de l'exercice N au 31/12					-393
Encours de dette budget principal au 31/12					755
<i>Encours de dette garanti</i>					
<i>Encours de dette budgets annexes</i>					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.1.3 Equilibre financier du budget maison de santé

ANALYSE SYNTHETIQUE		Budget Maison de la Santé			
1 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros				2017	
Recettes réelles de fonctionnement					47
Dépenses réelles de fonctionnement					3
EPARGNE DE GESTION				44	
Intérêts de la dette					11
solde produits - charges financières (hors intérêts)					
solde produits - charges exceptionnelles					
EPARGNE BRUTE				33	
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)					28
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)				5	
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital					
Recettes réelles d'investissement hors emprunt					
BESOIN DE FINANCEMENT					
EMPRUNTS					
<i>Emprunts nouveaux</i>					
<i>Emprunts de gestion</i>					
Variation du fonds de roulement				5	
Résultat reporté exercice N-1					-60
Résultat de l'exercice N au 31/12					-55
Encours de dette budget principal au 31/12				540	
<i>Encours de dette garanti</i>					
<i>Encours de dette budgets annexes</i>					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.1.4 Equilibre financier des budgets OM

ANALYSE SYNTHETIQUE

Budget OM CC Ornan

1 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	Var. 2015 / 2016	Var. 2016 / 2017
Recettes réelles de fonctionnement	1160	1189	1105	1144	-7,08%	3,53%
Dépenses réelles de fonctionnement	1043	1095	1043	1040	-4,75%	-0,23%
EPARGNE DE GESTION	111	94	62	104	-34,04%	67,74%
Intérêts de la dette	24	12	10	9	-16,67%	-10,00%
solde produits - charges financières (hors intérêts)		-2	8	7	500,00%	-12,50%
solde produits - charges exceptionnelles						
EPARGNE BRUTE	87	80	60	102	-25,00%	70,00%
Remboursement courant du capital de la dette (hors PA)	39	40	41	43	2,50%	4,88%
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	48	40	19	59	-52,50%	210,53%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	23	5	26	153	420,00%	488,46%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	9	13	4		-69,23%	-100,00%
BESOIN DE FINANCEMENT	14	-8	22	153	375,00%	595,45%
EMPRUNTS						
<i>Empunts nouveaux</i>						
<i>Empunts de gestion</i>						
Variation du fonds de roulement	34	48	-3	-94	-106,25%	##
Résultat reporté exercice N-1	155	189	238	237	25,33%	-0,42%
Résultat de l'exercice N au 31/12	189	237	235	143	-0,84%	-39,15%
Encours de dette budget principal au 31/12	362	322	281	238	-12,73%	-15,30%
<i>Encours de dette garanti</i>						
<i>Encours de dette budgets annexes</i>						

ANALYSE SYNTHETIQUE

Budget OM CC Quingey

1 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2016	2017	Var. / 2016	Var. 2016 / 2017
Recettes réelles de fonctionnement	772	1048		35,75%
Dépenses réelles de fonctionnement	840	972		15,71%
EPARGNE DE GESTION	-68	76		211,76%
Intérêts de la dette		-3		100,00%
solde produits - charges financières (hors intérêts)		-3		
solde produits - charges exceptionnelles				
EPARGNE BRUTE	-71	76		207,04%
Remboursement courant du capital de la dette (hors PA)	5			-100,00%
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	-76	76		200,00%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	4	10		100,00%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	1			900,00%
BESOIN DE FINANCEMENT	3	-10		-439,39%
EMPRUNTS				
<i>Empunts nouveaux</i>				
<i>Empunts de gestion</i>				
Variation du fonds de roulement	-79	86		208,86%
Résultat reporté exercice N-1	50	-23		-158,00%
Résultat de l'exercice N au 31/12	-23	57		296,55%
Encours de dette budget principal au 31/12				
<i>Encours de dette garanti</i>				
<i>Encours de dette budgets annexes</i>				

ANALYSE SYNTHETIQUE

Budget OM CC Amancey

1 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	2016	2017	Var. / 2016	Var. 2016 / 2017
Recettes réelles de fonctionnement	316	367		16,14%
Dépenses réelles de fonctionnement	359	376		4,74%
EPARGNE DE GESTION	-43	-9		79,07%
Intérêts de la dette		-3		-66,67%
solde produits - charges financières (hors intérêts)		-5		
solde produits - charges exceptionnelles				
EPARGNE BRUTE	-46	-14		69,57%
Remboursement courant du capital de la dette (hors PA)				
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	-46	-14		69,57%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	12			100,00%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	1			100,00%
BESOIN DE FINANCEMENT	11	-100,00%		
EMPRUNTS				
<i>Empunts nouveaux</i>				
<i>Empunts de gestion</i>				
Variation du fonds de roulement	-57	-14		75,44%
Résultat reporté exercice N-1	168	132		-23,79%
Résultat de l'exercice N au 31/12	131	118		-9,92%
Encours de dette budget principal au 31/12				
<i>Encours de dette garanti</i>				
<i>Encours de dette budgets annexes</i>				

Pour rappel, lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé la fusion des 3 budgets OM au 31 janvier 2018. Cette décision impacte le règlement de facturation qui déterminera de nouvelles périodes de facturation et poursuit la logique d'harmonisation du service et des tarifs sur le territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.1.5 Equilibre financier du budget SPANC (Amancey et Quingey)

ANALYSE SYNTHETIQUE		Budget SPANC CC Amancey			
1 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros		2016	2017	Var. / 2016	Var. 2016 / 2017
Recettes réelles de fonctionnement		13	85		553,85%
Dépenses réelles de fonctionnement		11	93		745,45%
EPARGNE DE GESTION		2	-8		-500,00%
Intérêts de la dette					
solde produits – charges financières (hors intérêts)					
solde produits – charges exceptionnelles					
EPARGNE BRUTE		2	-8		-500,00%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)					
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)		2	-8		-500,00%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital					
Recettes réelles d'investissement hors emprunt					
BESOIN DE FINANCEMENT					
EMPRUNTS					
<i>Emprunts nouveaux</i>					
<i>Emprunts de gestion</i>					
Variation du fonds de roulement		2	-8		-500,00%
Résultat reporté exercice N-1		-5	-11		-83,33%
Résultat de l'exercice N au 31/12		-4	-19		-375,00%
Encours de dette principal au 31/12					
<i>Encours de dette garanti</i>					
<i>Encours de dette budgétaire annexes</i>					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.1.6 Equilibre financier des budgets zones économiques

ANALYSE SYNTHETIQUE

Budget ZAE CC Ormans

	2016	2017	Var. / 2016	Var. 2016 / 2017
1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros				
Recettes réelles de fonctionnement	143	120	-16,08%	
Dépenses réelles de fonctionnement	3	4	33,33%	
EPARGNE DE GESTION	140	116	-17,14%	
Intérêts de la dette				
solde produits – charges financières (hors intérêts)				
solde produits – charges exceptionnelles				
EPARGNE BRUTE	140	116	-17,14%	
Remboursement courant du capital de la dette (hors PAI)				
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	140	116	-17,14%	
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	463	116	-100,00%	
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	-463	116	125,05%	
BESOIN DE FINANCEMENT				
EMPRUNTS				
Emprunts nouveaux				
Emprunts de gestion				
Variation du fonds de roulement	603		-100,00%	
Résultat reporté exercice N-1	-603		100,00%	
Résultat de l'exercice N au 31/12				
Encours de dette budget principal au 31/12				
<i>Encours de dette garanti</i>				
<i>Encours de dette budget annexes</i>				

ANALYSE SYNTHETIQUE

Budget ZA CC Quingey

	2016	2017	Var. / 2016	Var. 2016 / 2017
1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros				
Recettes réelles de fonctionnement	47	3	-93,62%	
Dépenses réelles de fonctionnement	4	3	-25,00%	
EPARGNE DE GESTION	43	4	-100,00%	
Intérêts de la dette				
solde produits – charges financières (hors intérêts)	4	4		
solde produits – charges exceptionnelles	2		-100,00%	
EPARGNE BRUTE	41	-4	-109,76%	
Remboursement courant du capital de la dette (hors PAI)	15	15		
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	26	-19	-173,08%	
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital				
Recettes réelles d'investissement hors emprunt				
BESOIN DE FINANCEMENT				
EMPRUNTS				
Emprunts nouveaux				
Emprunts de gestion				
Variation du fonds de roulement	26	-19	-173,08%	
Résultat reporté exercice N-1	-581	-581		
Résultat de l'exercice N au 31/12	-581	-601		
Encours de dette budget principal au 31/12	83	68		
<i>Encours de dette garanti</i>				
<i>Encours de dette budget annexes</i>				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180318-8-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.2 Structure et gestion de la dette

2.2.1 Bilan annuel de la dette

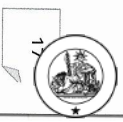
Caractéristiques de la dette			
	Encours		Nombre d'emprunts *
	19 420 037,43		23
	Dont emprunt structuré refinancé par le fonds de soutien	4 313 749,21	
	Différentiel réel	15 106 288,22	
	Taux actuariel *	2,67%	Taux moyen de l'exercice
			2,49%
Charges financières en 2018			
	Annuité	1 560 592,69	Amortissement
			1 081 638,84
	Intérêts emprunts	478 953,85	Solde ICNE
			108 535,91

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

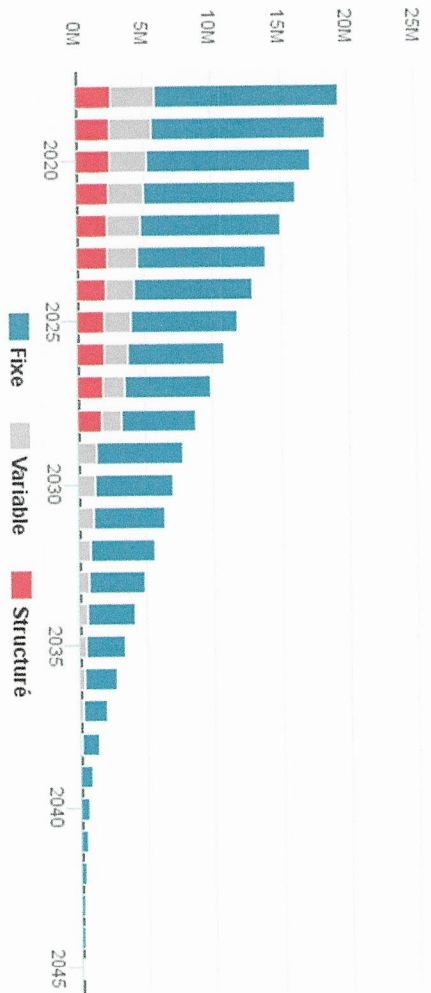
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018

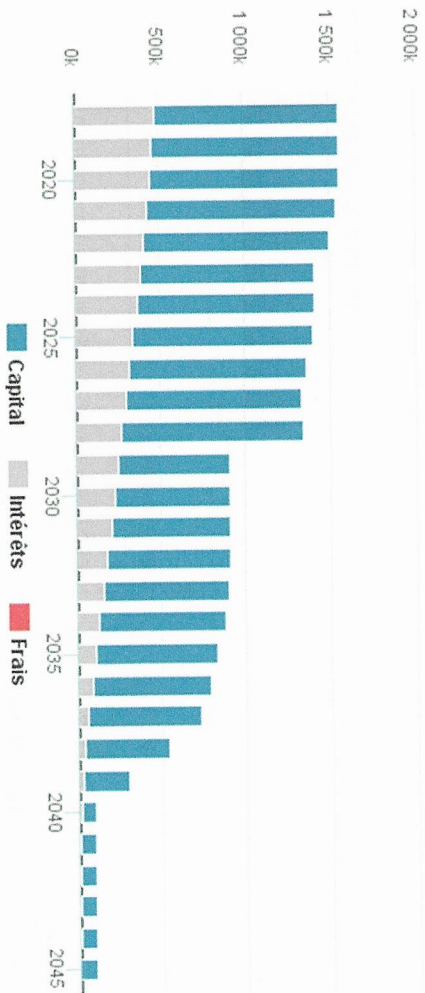


2.2.2 Profil d'extinction de la dette

Evolution annuelle de l'encours



Extinction de l'annuité



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.2.3 Durée de vie

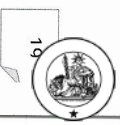
Indicateurs			
Encours	19 420 037,43	Duration *	8 ans, 7 mois
Dont emprunt structuré refinancé par le fonds de soutien	4 313 749,21		
Différentiel réel	15 106 288,22		
Durée de vie moyenne *	9 ans, 11 mois	Durée résiduelle *	27 ans, 9 mois
Durée résiduelle Moyenne *	17 ans, 7 mois	* tirages futurs compris	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

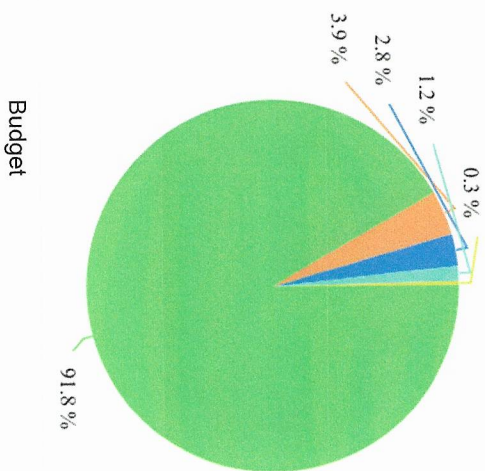
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.2.4 Affectation budgétaire

Budgets



Budget	Montant
Budget Principal	17 825 858,76
Budget Chauffage	748 943,56
Budget Maison de la Santé	539 052,73
Ordures Ménagères	238 221,49
ZA Quingey	67 960,89
TOTAL	19 420 037,43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

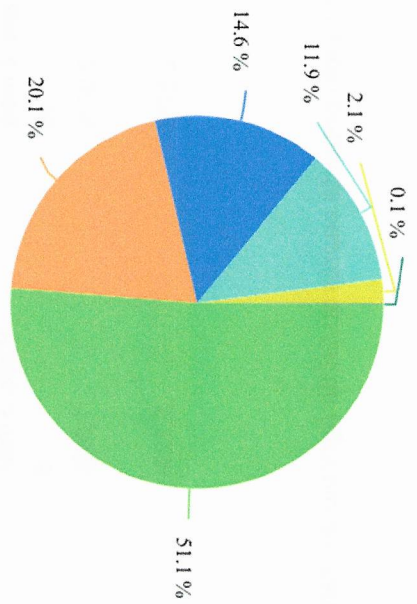
025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2.2.5 Organismes prêteurs



Prêteur	Montant
CAISSE D'EPARGNE DE FRANCHE COMTE	9 925 504,21
CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE COMTE	3 902 894,39
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	2 843 526,81
CREDIT FONCIER	2 319 925,19
DEXIA CREDIT LOCAL	408 436,83
MSA	19 750,00
TOTAL	19 420 037,43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

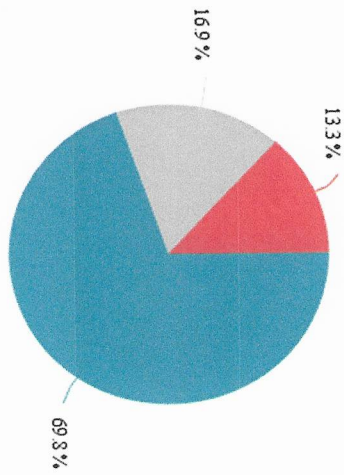
025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Types de Taux



	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours	13 536 408,20	3 280 425,86	2 568 816,61	19 385 650,67
Pourcentage global	69,83%	16,92%	13,25%	100%
Durée de vie moyenne	9 ans, 5 mois	9 ans, 7 mois	12 ans, 8 mois	9 ans, 10 mois
Duration	8 ans, 2 mois	9 ans, 3 mois	9 ans, 9 mois	8 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	16	6	1	23
Taux actuariel	2,90%	1,06%	3,47%	2,67%
Taux moyen	2,87%	0,12%	3,47%	2,49%

La CCLL est caution du CIAS Loue Lison pour le prêt local de santé contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté pour la construction de la MARRA **et** d'un montant de 2 172 212 € d'une durée de 30+2 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-118-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/20



3. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel constitue un enjeu majeur ; la préparation du budget 2018 devra tenir compte à la fois de dispositions nationales et d'éléments locaux de contexte liés à la fusion récentes des 3 ex-communautés de communes.

3.1 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel en 2017 s'élevèrent à **1 528 270€** brut tous budgets confondus. Elles représentent **30.95%** des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi

Traitement de base indiciaire	732 512,12
Bonification indiciaire	8 195,47
Régime indemnitaire	117 143,23
Heures supplémentaires	11 983,47

Il est à noter que la masse salariale est minimisée par des recettes : subventions, facturations service urbanisme, secrétariat aux communes et contrôles SPANC, soutien aux emplois avenir et contrats aidés

3.2 Le régime indemnitaire

Conformément au décret n° 2014-513 du 20/05/14 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) de la fonction publique d'Etat et vu la circulaire du 05/12/14 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP transposable à la fonction publique territoriale en vertu du principe de parité, la CCLL a instauré le RIFSEEP pour ses agents.

Le RIFSEEP regroupe une **indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise** (IFSE), qui a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires précédents et un **complément indemnitaire annuel** (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Pour l'instant la collectivité a instauré la part fixe IFSE qui a permis le maintien à titre individuel du montant indemnitaire antérieur.

Par ailleurs la part IFSE reste cumulable avec les indemnités compensant un travail de nuit, pour travail du dimanche, des jours fériés, d'astreinte, d'absence, de permanence et d'horaire pour travaux supplémentaires, pour manipulation de produits toxiques, caustique....

L'attribution individuelle est décidée par le Président et fait l'objet d'un arrêté individuel. Ce montant individuel pourra être réexaminé en cas de changement de grade ou au moins tous les 3 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180311-1-18-B

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



➤ Le Conseil Communautaire a déterminé les groupes de fonction et montants maxima de l'IFSE ainsi :

GRUPE DE FONCTION	EMPLOI	Montants individuels annuels Maxima (ceux du décret)
ATTACHE		
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Direction d'une structure, d'un service, • Coordination d'équipe, • Encadrement d'équipe 	36 210
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise, technicité ou qualification particulière 	32 130
REDACTEUR / ETAPS		
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Direction / encadrement • Polyvalence 	17 480
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise, technicité ou qualification particulière • Responsabilité financière 	16 015
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité pour la sécurité d'autrui • Vigilance 	14 650
TECHNICIEN		
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Direction / encadrement • Polyvalence 	11 880
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise, technicité ou qualification particulière • Responsabilité financière 	11 090
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité pour la sécurité d'autrui • Vigilance 	10 300
ADJOINT ADMINISTRATIF, TECHNIQUE		
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Agent d'accueil • Formateur • Chef d'équipe • Diversité des tâches 	11 340
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Agent d'exécution 	10 800

2018 marquera la mise en place de la part variable du RIFSEEP intitulée **CIA**. Son attribution tiendra compte de l'engagement professionnel de l'agent. Les critères d'évaluation pourront être par exemple : la valeur professionnelle, l'investissement dans la fonction, le sens du service public, le travail d'équipe...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180311-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



3.3 Avantages Sociaux

Un groupe de travail constitué d'agents des ex communautés de communes et issus des différents pôles/services a été constitué dès le début 2017 pour travailler sur l'harmonisation des conditions de travail suite à la fusion. 8 réunions ont permis d'aboutir à l'application pour tous des avantages sociaux suivants :

- Prise en charge par l'employeur d'une partie de l'assurance personnelle « maintien de salaire » à hauteur de 9 €/mois
- Adhésion de la CCLL au Centre National d'Action Sociale qui propose une offre complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des personnels de la fonction publique.

D'autres sujets restent à traiter en 2018 : le bénéfice des tickets restaurants et la participation de l'employeur à la mutuelle des agents

3.4 Durée effective du travail

Un agent à temps complet travaille 1607 heures par an

Les cycles de travail font l'objet d'une réflexion du groupe de travail « harmonisation des conditions de travail » qui va être entérinée par l'adoption du règlement intérieur en 2018.

En fonction des services, les conditions des cycles de travail se décomposent en plusieurs scénarii :

- Dans les services « administratifs » et « techniques » (hors Nautiloue) siège CCLL, pôle Amancey ou Quingey, les jours travaillés s'entendent du lundi au vendredi.
La durée du temps de travail hebdomadaire pour un agent à temps complet étant fixée à 35h. Ces heures peuvent être réparties :
 - sur 5 jours : 7 h par jour avec repos le samedi ou le dimanche
 - sur 4 jours et demi : la demi-journée libérée par semaine devra être fixée en fonction des obligations de service avec le supérieur hiérarchique et sera fixe.
 - sur 2 semaines, c'est-à-dire une semaine à 39h et une semaine à 31h avec un jour de récupération ; cette journée devra être fixée en fonction des obligations de service avec le supérieur hiérarchique et sera fixe
- Pour les agents à temps non complet, les horaires de travail et le rythme hebdomadaire seront déterminés en fonction des nécessités de service.
- A Nautiloue, le temps de travail est annualisé en fonction de la nécessité d'ouverture saisonnière de l'équipement. Ainsi un agent réalisera 1607h par an. Un calendrier prévisionnel, respectant les conditions légales de durée maximale de travail est établi en début d'année

3.5 Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

Pour 2018, l'évolution des dépenses de personnel devrait être maîtrisée. Néanmoins l'exercice de nouvelle compétence, les besoins de technicité qui y sont liés et l'étendue du territoire devraient avoir un impact sur la structuration des effectifs.

Par ailleurs plusieurs dispositifs légaux et impacts réglementaires s'imposent à l'EPCL :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



- Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1 %,
- L'application du deuxième volet du rééquilibrage « Parcours Professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) : transfert prime-point deuxième phase pour les catégories A en 2018 après les transferts en 2016 et en 2017 pour les catégories B et C.
- Le Compte Personnel d'Activité applicable au 01/01/2018 dans le cadre du droit à la formation professionnelle et au développement des parcours professionnels
- Le rétablissement du jour de carence effective au 01/01/2018
- Le maintien en 2018 du taux de la contribution patronale au CNFPT à 0,9%, appliqué depuis 2016
- La participation au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique) : Les effectifs de la CCLL comptabilisant désormais plus de 20 agents mais n'atteignant pas les 6% de taux d'emploi de personnes en situation de handicap, elle sera contributrice au FIPHFP
- Les nouvelles conditions d'emplois des contrats aidés : le parcours emploi compétence remplace les contrats aidés. Leur nombre sera réduit de 320000 en 2017 à 200000 cette année. Les conditions sont également revues avec l'instauration d'un engagement sur un triptyque : mise en situation professionnelle, accompagnement et, surtout, formation. L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Aux conséquences réglementaires, viennent s'ajouter les besoins et évolutions de la gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes Loue-Lison :

- ⇒ Mise en place de la part variable CIA (complément indemnitaire annuel) du RIFSEEP pour tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir
- ⇒ Augmentation des crédits du plan de formation pour prendre en compte le nouveau dispositif Compte Personnel de Formation (CPF)
- ⇒ Affectation d'un agent du service comptabilité à la gestion comptable du CIAS pour la MARPA
- ⇒ Remplacement du responsable des services OM & assainissement par un responsable de l'ensemble des services techniques
- ⇒ Réflexion sur une organisation globale des services techniques
- ⇒ Création d'un poste de contrôleur SPANC à temps plein financé par les redevances assainissement
- ⇒ Nautilou :
dans le cas de la disparition des contrats aidés : réflexion sur une stabilisation de l'effectif grâce au recrutement de permanent
remplacement d'un agent du service technique souffrant d'une maladie professionnelle
- ⇒ Prise en charge des frais médicaux d'un agent en maladie professionnelle
- ⇒ MSAP/CIAS = création d'un poste mutualisé
- ⇒ Poursuite de la mutualisation et de la mise à disposition de personnel des communes vers la CCLL
- ⇒ Perspective de déploiement du service mutualisé secrétariat/comptabilité aux communes
- ⇒ Office de Tourisme = développement de la mutualisation des fonctions RH vers l'Office de Tourisme
- ⇒ Harmonisation des avantages acquis dans les ex communauté de communes : mutuelle, tickets restaurant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Structure des effectifs

La Communauté de Communes Loue-Lison emploie des agents publics et des agents de droit privé pour assurer l'ensemble de ses missions.

Les prévisions 2018 tiennent compte de l'évolution du dispositif des contrats aidés et du souhait de pérennisation de contrats d'agents contractuels permanents.

	2017	Prévisions 2018
Fonctionnaires titulaires/stagiaires	27	28
Agents contractuels permanents	9	10
Agents en CAE/CUI	6	5
Agents en contrat d'avenir	2	2
Agents en CDI	0	0
TOTAL	44	45

Pour les emplois permanents, la structure détaillée selon la filière est la suivante :

	2017	Prévisions 2018
Administrative	21	21
Technique	8	11
Sociale	0	0
Culturelle	0	0
Sportive	6	5
Animation	1	1
Total	36	38

Emplois non permanents

	2017	Prévisions 2018
Administrative	3.5	2.5
Technique	4.5	4.5
Sociale	0	0
Culturelle	0	0
Sportive	0	0
Animation	0	0
Total	8	7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

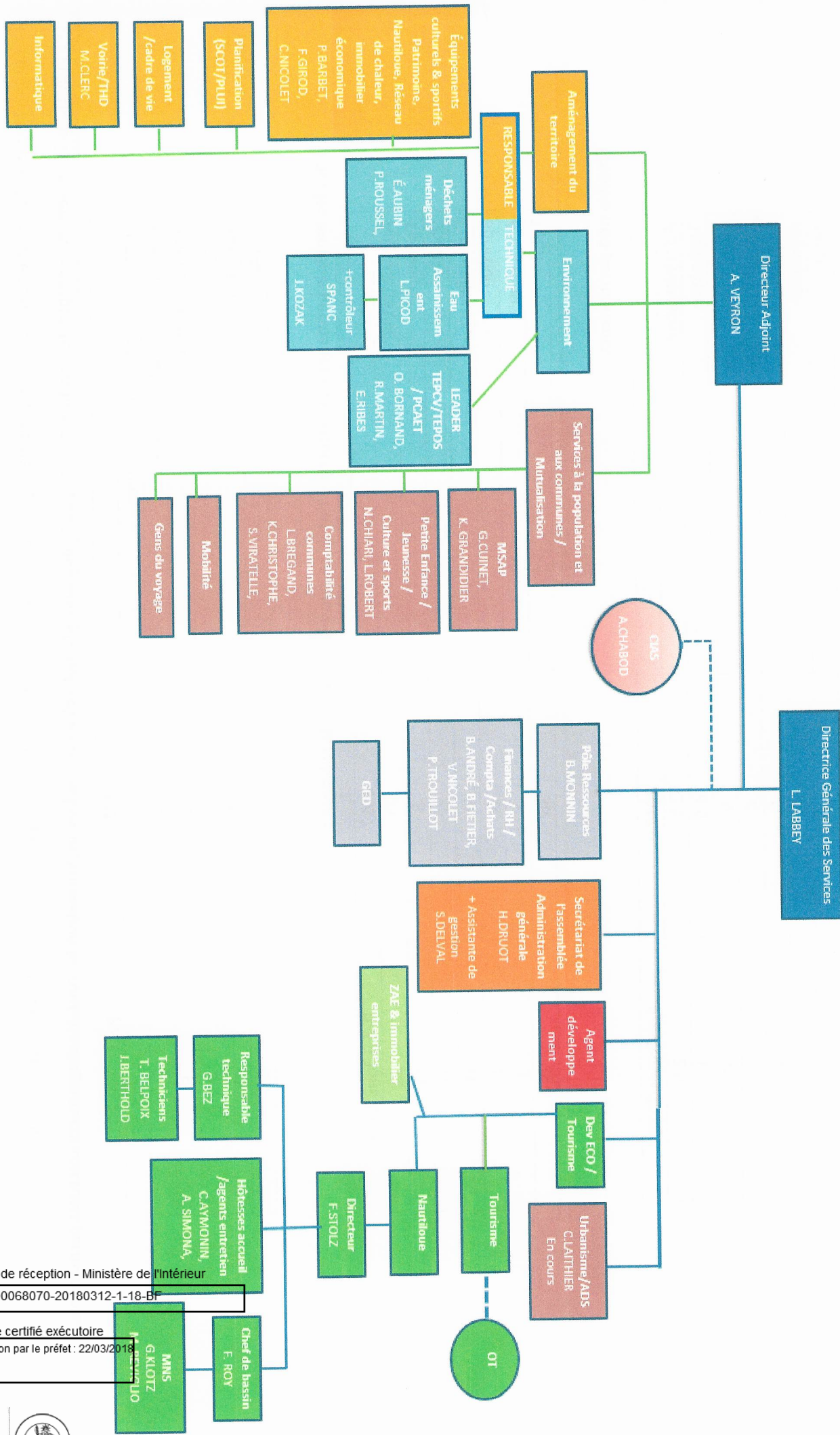
025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Ainsi en 2018, en incluant les besoins en recrutement et la réorganisation des services, l'organigramme prévisionnel serait le suivant :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2018



4. PERSPECTIVES 2018 ET PLURIANNUELLES

Les perspectives budgétaires s'inscrivent dans un contexte de réflexion sur le projet de territoire et de définition de l'intérêt communautaire.

Le travail de projection pour 2018 et suivants est présenté ci-après commission par commission :

Commission n° 1 – Aménagement/Environnement

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	
1	Lancer l'élaboration du SCoT (Compétence obligatoire)	- Définition du projet de territoire de la CCLL : communication large au préalable du lancement + lien entre SCoT et PCAET - Signature convention entre CCLL et Audab : convention sur 5 ans - Réalisation du SCoT sur périmètre de la CC : diagnostic en 2018 (durée : 1 an).	TOTAL : 300 000 € sur 5 ans - Mission possible AUDAB : 250 000€ (soit 50 000 € /an) - Evaluation environnementale : 15 000€ - Concertation : 5 000€ - Enquête publique : 15 000€ - Dépenses annexes : 15 000 €	Agent à 20 % en 2018 + DGA pour appui Adapter en 2019 la ressource humaine (RH) aux besoins créés par SCoT/PCAET	Information aux élus + animation en février /mars Lancement procédure par décision conseil communautaire et signature convention AUDAB 2018 : Diagnostic Subvention possible (30 à 50 % pour ingénierie avec Cap territoire)
1 bis	Lancer la réflexion PLUI	- Minorité de blocage en cours	Prévisionnel ≈ 1 000 000 €	Adapter la RH aux besoins créés par le suivi d'un PLUI	Réflexion au 2° semestre 2018
2	Elaborer le PCAET (Compétence obligatoire)	- Communication large sur enjeux + lien entre SCoT et PCAET - Réalisation du PCAET (diagnostic + stratégie + plan d'action + dispositif de suivi + concertation) en 2018 - Accompagnement du Cerema + DDT pour mettre en mouvement le territoire sur la question Climat-Air-Energie	Opérations en HT = Mission PCAET : 40 000€ Evaluation environnementale : 20 000€ Convention Cerema (15% du coût total) : 5 000€ TOTAL : 65 000€	Agent à 80% en 2018 + DGA pour appui	Mars 2018 : recrutement bureau d'étude Mars 2018 : lancement prestation PCAET Décembre 2018 : validation en conseil communautaire du PCAET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180916-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



3	<p>Poursuivre la démarche TEPOS (Compétence optionnelle)</p>	<p>- Convention ADEME-CCLL jusqu'au 30/11/2018 : financement d'1/2 ETP pour réalisation d'actions de communication et d'animation en faveur des projets Climat-Air-Energie sur le territoire</p> <p>- Accompagnement de l'élaboration du PCAET : animation, mise en mouvement, communication sur la démarche</p> <p>- Poursuite de la convention avec l'ADIL (<i>bilottage commission 7</i>) : 14 162€, subvention ADEME</p>	<p>1/2 ETP</p>	
4	<p>Poursuivre la démarche PCET (Compétence optionnelle)</p>	<p>- Convention ADEME-CCLL jusqu'au 30/11/2018 : financement d'1/2 ETP pour réalisation d'actions de communication et d'animation en faveur des projets Climat-Air-Energie sur le territoire</p> <p>- Accompagnement de l'élaboration du PCAET : animation, mise en mouvement, communication sur la démarche</p> <p>- Accompagnement à la clôture des actions TEPCV</p>	<p>1/2 ETP</p>	
5	<p>Poursuivre la mise en œuvre des actions TEPCV (Compétence optionnelle)</p>	<p>Poursuite des projets :</p> <p>- A2 : Poursuite de l'opération de broyage de déchets verts</p> <p>- A3 : Poursuite de l'opération d'éducation à l'environnement</p> <p>- A4 : Achat de vitabris</p> <p>- A6 : Achat de 3 véhicules électriques</p> <p>Evaluation des projets et demande de versement des subventions</p>	<p>Chargé de mission transition énergétique + DGA pour appui + service comptabilité pour suivi des subventions</p>	<p>Janvier – juin : poursuite des actions</p> <p>Juin – juillet : demande de versement de la subvention TEPCV</p>

Financement =	
ADEME	28 000€
CCLL	10 900€
TOTAL	38 900 €

Financement =	
ADEME	28 000€
CCLL	10 900€
TOTAL	38 900 €

Financement	
TEPCV	40 525 €
bonus écologique	18 000€
CCLL	14 631,40 €
TOTAL	73 157 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



6	Programme LEADER (Compétence facultative)	Fonctionnement de la Cellule Animation, Animation, vie du GAL, mise en réseau, séminaires et déplacements internes Dossier LEADER presentis pour être portés par la CCLL : Coopération : Participation à l'étude du CRPF sur l'impact du changement climatique dans le choix des essences forestières (le projet peut s'étendre sur plusieurs exercices), Coopération : Premiers contacts à tisser avec territoires voisins, Concrétisation des différents contacts noués, Autres opportunités de coopération	<table border="1"> <tr><td colspan="2">Financement =</td></tr> <tr><td>FEADER</td><td>80%</td></tr> <tr><td>CCLL</td><td>20%</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>6000 €</td></tr> </table> <table border="1"> <tr><td colspan="2">Financement =</td></tr> <tr><td>FEADER</td><td>80%</td></tr> <tr><td>CCLL</td><td>20%</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>5000 €</td></tr> </table>	Financement =		FEADER	80%	CCLL	20%	TOTAL	6000 €	Financement =		FEADER	80%	CCLL	20%	TOTAL	5000 €	Salaires et charges des 2 animateurs LEADER Comité de programmation 15/02 Toujours en attente du versement des recettes/cellule animation depuis 2015. Recrutement Elodie Ribes pour le Remplacement de B Mercier effectué mais en attente du déblocage des fonds.
Financement =																				
FEADER	80%																			
CCLL	20%																			
TOTAL	6000 €																			
Financement =																				
FEADER	80%																			
CCLL	20%																			
TOTAL	5000 €																			
7	Contractualisation	Contrat de Ruralité (2017/2020) : la CCLL a signé un contrat de ruralité en mai 2017 avec l'État. P@c C@p 25 (département 2018/2021) : Cap territoire (Région 2018/2020) :	<table border="1"> <tr><td colspan="2">Financement =</td></tr> <tr><td>FEADER</td><td>80%</td></tr> <tr><td>CCLL</td><td>20%</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>5000 €</td></tr> </table>	Financement =		FEADER	80%	CCLL	20%	TOTAL	5000 €	Rdv en préfecture 27/02/2018, gouvernance en attente de la Préfecture. Comité de pilotage constitué le 18/12 avec Sarah FAIVRE, Sylvain DUCRET, Jacques MONIOTTE, Philippe MARECHAL, Emmanuel CRETIN, Alain OUDET - objectif signature pour juin 2018 objectif signature 2018								
Financement =																				
FEADER	80%																			
CCLL	20%																			
TOTAL	5000 €																			
400 000 € 1 741 000 € pour le département du Doubs 2 500 000 € (à répartir entre les volets A et B et entre la CCLL et les communes)		2 500 000 €																		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 2 : développement économique

PRIORITE	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières€ HT	RH	
<p>Depuis janvier 2017, la CCLL se trouve renforcée dans l'exercice de la compétence développement économique. En effet, la loi NOTRE du 7 août 2015 confirme que seule la Région Bourgogne Franche Comté en tant que chef de file du développement économique et la CCLL dispose désormais de cette compétence. De ce fait, il est indispensable d'élaborer une nouvelle stratégie au niveau du développement économique de la CCLL.</p> <p>Les orientations en faveur de sa politique économique peuvent se décliner en différentes actions propres pour les entreprises :</p>					
1	<p>Développer les zones d'activités intercommunales existantes</p> <p>(compétence obligatoire)</p>	<p>La CCLL possède deux ZAE intercommunales issues des équipements réalisés en faveur du développement économique des ex-CC d'Ormans et de Quingey.</p> <p>La ZAE « La Louière » Située sur le territoire de la commune de L'Hôpital du Grosbois, cette ZAE possède de nombreux atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace paysager et environnemental de qualité - en bordure de la ligne TER - à proximité de Besançon et Pontarlier, proche de la RN57 - desservie en télécommunication haut débit (passage de la fibre optique) - prix de vente attractif. <p>La commercialisation de cette zone a débuté il y a quelques années. Toutefois, une réserve foncière existe.</p> <p>Le prix de vente s'élève à 5.50 €/m² ou 21.50 €/m² pour une parcelle plateformée.</p> <p>Lors de la vente d'une parcelle, des travaux de viabilisation et de géomètre sont nécessaires.</p> <p>2 parcelles devraient être vendues.</p> <p>La ZAE « Combe Parnette »</p> <p>Située sur le territoire des communes de Lavans Quingey et Pessans, le long de la RN83, plusieurs lots sont disponibles à la vente.</p> <p>En conseil du 18/12/17, 2 lots ont été vendus au prix de 13 €/m².</p> <p>Des travaux sont indispensables pour remettre en état les différents réseaux ainsi que la station de traitement des eaux usées. Une demande de subvention DETR a été déposée dans les services de la préfecture</p> <p>La volonté de la CCLL est de poursuivre la vente des parcelles disponibles sur ces zones, notamment pour réduire le déficit de la ZA « combe Parnette ».</p>	<p>2 Ventes :</p> <p>Artificier 43 000€</p> <p>Pusard 18 000€</p> <p>2500€ de travaux/ parcelle</p>		<p>2018 / 2021</p>
			<p>Lots 3 & 12 163 000 €</p> <p>32 000 € (-50% DETR : 15000 €)</p>		<p>2018 / 2020</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2	<p>Transférer les zones d'activités communales qui respectent les critères d'intérêt communautaire dans le giron intercommunal</p> <p>(compétence obligatoire)</p>	<p>Les ZAE sont une des composantes de la compétence Développement Economique. Les actions de développement économiques dans les conditions prévues par l'article L 4251-17 précise cette compétence : « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités »</p> <p>Afin d'éviter que toutes les ZAE communales ne deviennent communautaires, le conseil communautaire a délibéré sur une définition des ZAE qui respectent 5 critères cumulatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 parcelles minimum - 2 entreprises différentes minimum - le fruit d'une opération d'aménagement - la traduction d'une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné - l'objet d'une continuité territoriale <p>6 ZAE communales sont susceptibles de transférer dans le giron intercommunal.</p> <p>Des éléments informatifs ont été demandés à chaque commune dans le but de définir les conditions du transfert (financières).</p> <p>Un équilibre financier devra être trouvé :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses engagées = Recettes collectées</p>	<p>La recette des ventes de terrains de l'Hôpital du Grosbois intercommunales pourrait permettre le rachat progressif des ZA communales en devenir intercommunales. La vente des parcelles sur la ZA de Pessans sera affectée à la diminution du déficit</p>	Commission 1	<p style="text-align: center;">2018 & suivants</p>
3	<p>Réfléchir à l'implantation stratégique des nouvelles ZA (compétence obligatoire)</p>	<p>Le développement économique de la CCLL passe par une réflexion sur le développement des zones d'activités intercommunales.</p> <p>Ce développement se fera par l'implantation de nouvelles ZAE en lien avec le développement stratégique du territoire en participant à l'élaboration du SCOT.</p>		Commission 1	<p style="text-align: center;">2018/2022</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



4	<p>Mise en place d'une politique volontariste en matière de soutien à l'immobilier d'entreprise (compétence obligatoire)</p>	<p>La CCLL s'est fixée comme objectif de favoriser le développement économique et touristique.</p> <p>La loi NOTRe a redistribué les compétences des collectivités, conférant aux communautés de communes la compétence pour définir les aides en matière d'immobilier d'entreprise de plein droit (article L.1511-3 du <i>Code Général des Collectivités Territoriales</i>).</p> <p>Lors de sa séance du 25 janvier 2018, la CCLL a choisi d'apporter des aides aux projets d'immobiliers d'entreprises.</p> <p>Nature des activités soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise doit être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers. • Les professions libérales sont autorisées. • Les activités touristiques sont autorisées. • Les entreprises d'insertions et celles relevant du champ de l'Économie Sociale et Solidaire sont autorisées. <p>La nature de l'aide est la subvention.</p> <p>Le montant est fixé à 10 % des dépenses éligibles. Un taux bonifié à 15 % sera appliqué pour les projets présentant un impact environnemental et sociétal significatif (<i>cf.</i> les critères d'évaluation des demandes ci-dessous).</p> <p>Le plafond de l'aide octroyée par la CCLL est fixé à 10 000 € par projet.</p> <p>Les aides seront octroyées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.</p> <p>Conformément au Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (S.R.D.E.I.I.), le Conseil Régional pourra intervenir dans une logique d'abondement aux aides octroyées par la CCLL dans le cadre du présent régime et dans la limite de ses propres dispositifs.</p>	100 000 €	Agent de développement	2018
5	<p>Mise en place d'une politique ambitieuse dans les domaines des aides aux entreprises</p>	<p>Les dispositifs en matière d'aides aux entreprises mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté renforcent la compétence économique des Régions.</p> <p>Ce dispositif se répartit en 8 règlements d'intervention et se décline par des subventions, des avances remboursables ou des prêts à taux zéro.</p> <p>A travers un conventionnement, la CCLL peut venir en complément de la Région en abondant les dispositifs régionaux existants, en reprenant les</p>	Inclus dans les 100000 € d'aides aux entreprises	Agent de développement	2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 22/03/2018



(compétence obligatoire)	mêmes critères d'éligibilité (éventuellement restreints) et conditions d'attribution (éventuellement restreintes). La CCLL devra se positionner sur sa politique d'aide aux entreprises.			
6 Favoriser le partenariat CCLL /acteurs économiques	Après la mise en œuvre des zones d'activités et des aides aux entreprises, la CCLL se doit d'optimiser toutes les ressources du territoire au profit des acteurs économiques. Pour agir la CCLL doit assurer un rôle spécifique vis-à-vis des entreprises et des acteurs de l'économie en favorisant un partenariat qui permettra de fournir des informations sur les aides potentielles, le montage des dossiers, les personnes à contacter.... Pour y parvenir, un rapprochement auprès de structures spécifiques peut être réalisé. La CCLL se doit de mettre en place une action spécifique de parrainage en direction des publics demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. La finalisation de l'action est de créer des conditions favorables pour une insertion stable dans l'emploi à travers un accompagnement personnalisé, accompagnement réalisé par les parrains/marraines bénévoles qui y consacrent une demi-journée par semaine		Agent de développement	2018
7 Développer un réseau de partenaires (compétence facultative)	Il est également nécessaire de pouvoir mettre en relation les entreprises en recherche de salariés et les personnes en recherche d'emploi. Une relation privilégiée devra être créée avec les services de Pôle Emploi. Un partenariat avec la Chambre du commerce et d'Industrie du Doubs pourra être mis en place à travers un Groupe Entreprise et Territoire (GET). Cette action pourrait permettre à la CCLL : - d'obtenir le fichier des entreprises du territoire - réunir les Unions de commerçants pour partager les expériences, les pratiques et idées afin de contribuer au maintien et au développement du commerce local - réunir les 10 premiers employeurs privés de la CCI pour faire remonter leurs attentes mais aussi leurs suggestions quant au développement économique du territoire - communiquer régulièrement auprès des entreprises de la CCLL sur les actions, les services d'accompagnement proposés par la CCI, notamment dans le cadre du partenariat (création, reprise d'entreprise...)	7000 € 2000 €	MEDEF Parrains/ marraines bénévoles Pôle Emploi CCI Agent de développement	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



		Les résultats de ces concertations pourront faire l'objet de communication à travers le site internet de la CCLL, à travers des diffusions auprès des communes de la CCLL.		
8	Mettre en œuvre des outils d'observation et de veille économique	<p>Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi du territoire, soutenir et développer l'innovation, promouvoir l'attractivité du territoire sont des missions portées par l'Agence Economique Régionale (AER).</p> <p>Son organisation se décline en 5 pôles : développement et prospection, appui aux territoires, innovation, promotion et attractivité du territoire, ressources</p> <p>A travers son pôle d'appui aux territoires, les acteurs économiques de la CCLL pourront solliciter le chargé de mission de l'AER.</p> <p>Il pourra également être créé une expertise foncière et immobilière sur le territoire de la CCLL.</p> <p>En adhérent au capital de la SPL de l'AER, la CCLL montrera sa volonté politique de participer activement aux politiques publiques en matière de développement économique.</p>	5000 €	Agence Economique Régionale
9	Améliorer la desserte du réseau Très Haut Débit FTTE FTTH	<p>En adhérent au Schéma Départemental Aménagement Numérique, la CCLL a montré sa volonté de voir se déployer sur son territoire un réseau numérique de haute qualité. Le fibrage des ZAE doit être une priorité.</p> <p>Au regard de l'historique avant la fusion, la planification des travaux de déploiement a été validée par l'instance porteuse à savoir le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.</p> <p>En intégrant le SMDTHD, l'ex-CCPO a négocié le fibrage des zones d'activités de son territoire initial. Dans ce cadre, une extension du réseau fibre optique est programmée par le SMDTHD en 2018 et 2019 pour les zones d'activités d'intérêt communautaire</p>	10€/habitant/an 257 152 €	SMDTHD
10	Améliorer le fonctionnement du réseau de chaleur	<p>Le réseau de chaleur intercommunal, installé sur Amancey, dessert une trentaine d'abonnés publics et privés. A ce jour, ≈ 1200 Kwatt d'abonnement sont souscrits.</p> <p>Constitué d'une chaudière bois et de 2 chaudières fuel, le réseau de chaleur a, dès son installation, dysfonctionné (fuite, t° de l'eau, échangeurs ...)</p>	40000 € de déficit pour l'année 2018	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/03/2018



	<p>Les rendements constatés sont bien en dessous des rendements nécessaires à l'équilibre du budget. Malgré des augmentations de tarifs, le service est largement déficitaire et atteint aujourd'hui environ 400 000 € en déficit cumulé</p> <p>La CCLL souhaite retrouver un équilibre financier de manière à conserver l'ensemble des abonnés pour une nouvelle période de 10 ans. Pour ce faire, une expertise judiciaire a été demandée au tribunal administratif de Besançon.</p>			
--	--	--	--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 3 – Tourisme : économie et équipements

PRIORITÉS	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS	
			Financières	RH		
1	Accueillir, promouvoir, accompagner les activités économiques à caractère touristique et de loisirs	<p>Pour développer l'économie touristique à l'échelle de la nouvelle destination, mobiliser les partenaires, développer les ressources financières, suivre les projets de développement touristique, il est indispensable d'envisager des solutions pour augmenter l'efficacité des missions de direction de l'office de tourisme (management, organisation, développement, rencontres d'acteurs, échange avec les réseaux, veille et prospective...)</p> <p>En effet, si la fusion des offices de tourisme sur le territoire Loue Lison était un projet conjoncturel, quoi qu'il en soit, la mission de direction d'un office de tourisme avec aujourd'hui 6 salariés permanents, 1 service civique et des stagiaires nécessite un mi-temps de management pour organiser et suivre le travail des collaborateurs.</p> <p>Animation de la taxe de séjour : remobilisation des hébergeurs du secteur de l'ex CCCQ, révision des modalités de déclaration et perception, veille et contrôle, suivi réglementaire. L'enjeu financier est important pour les 2 parties, CCLL et OT, avec l'objectif d'augmenter les recettes de la taxe de séjour. En 2018, l'OT et la CCLL étudieront une nouvelle solution d'animation de la taxe de séjour pour améliorer le suivi et la rigueur</p>	<p>Mise à disposition par la CCLL d'un agent comptable/RH à raison de 7 h/semaine via une convention dès 2018 avec remboursement des frais en N+1</p> <p>Déjà proposées lors des orientations budgétaires 2017, les mutualisations sont aujourd'hui indispensables entre la CCLL et l'office de tourisme sur les missions suivantes : comptabilité, ressources humaines, juridique, gestion du plan formation. Il faut compter qu'un OT sous statut d'EPLIC nécessite 50% de temps de gestion supplémentaire qu'un OT sous statut associatif. Les contraintes liées à la comptabilité publique sont lourdes et chronophages.</p>	<p>Recette de la taxe de séjour 2017 : 64 000 € La TS de l'année N est toujours perçue en N+1</p>	<p>Maintenance de l'office de tourisme sur des équipements mutualisables : télécommunications, copieurs, véhicule de service, aménagement des locaux, qui requièrent des compétences techniques spécifiques. Cette demande de mise à disposition d'heures spécifiques d'un salarié de la CCLL permettrait aussi de réaliser des économies d'échelle et de gagner du temps car ces projets sont souvent très chronophages</p>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



		<p>des déclarations, pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Politique touristique générale : impliquer davantage la direction et les salariés de l'OT aux questions liées au développement touristique du territoire. Dans les statuts d'un EPIC, l'OT doit être consulté pour les projets de développement touristique. L'OT doit être davantage associé à certains conseils communautaires, commissions ou réunions d'exécutif lorsque les problématiques concernent le tourisme et l'agent de développement économique de la CCLL dont le tourisme fait partie. Plusieurs thèmes doivent être retravaillés en 2018 car ils sont déterminants pour notre attractivité touristique avec un rôle de « lobbying » à mener par l'office de tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'eau, gestion de la rivière et usages du milieu aquatique - dégradation des itinéraires de randonnée pédestre et VTT et incertitude sur leur avenir en matière de gestion, entretien et balisage - avenir incertain des petits musées ruraux - dégradation de la signalétique touristique générale - renouvellement de notre offre pour rester concurrentiels (projets activités de pleine nature, développement de l'évènementiel, 			
--	--	--	--	--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2018



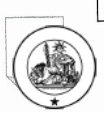
	<p>parc d'hébergement, projets structurants..).</p>	<p>Toutes ces questions sont à aborder avec les instances concernées : collectivités, associations, réseaux.</p> <p>Le positionnement de la direction générale de la CCLL par rapport à la direction de l'office de tourisme: les personnels des différentes structures publiques touristiques doivent être en lien permanent pour toute question qui touche au développement touristique-économique, dans un objectif de partage, de mutualisation et d'efficience. L'organigramme fonctionnel entre les différentes structures dans laquelle la CCLL est impliquée doit être précisé.</p> <p>Le maintien de la subvention de la CCLL en 2018 votée par l'office de tourisme à hauteur de 221 000 €, (C'est la somme correspondante à la base des subventions initialement versée en 2016 par les 3 communautés de communes qui ont fusionné aux OT, majorée du coût structurel de la fusion des OT de 30 000 €) avec pour objectif la nécessité de générer d'autres ressources dans le budget de l'OT. La subvention votée par la CCLL en 2017 a été de 212 000 €.</p> <p>Au-delà de la fusion juridique et technique des 2 offices de tourisme en 2017, l'année 2018 devra être consacrée au développement de l'identité de la nouvelle destination Loue Lison</p>	<p style="text-align: center;">Subvention sollicitée par l'Office de Tourisme : 221 000€</p>		
--	---	---	---	--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



		<p>auprès des partenaires et sensibiliser les acteurs touristiques aux enjeux de la nouvelle destination et au modèle économique de l'office de tourisme. L'enjeu majeur est de développer les recettes des inscriptions aux actions de l'OT, continuer à promouvoir le nouveau rôle de l'OT en ingénierie (audits, ateliers formations, groupements d'achats pour les actions de communication), développer le sponsoring auprès des partenaires économiques.</p> <p>Lancement de la démarche Qualité Tourisme, afin d'inscrire l'OT dans une démarche nationale garante de la qualité de services mais également pour fixer et déployer le nouvel organigramme avec des nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs.</p>			
<p>2</p>	<p>Investir dans la promotion du site BEAUQUIER et du territoire sur Nans Sous Sainte Anne :</p>	<p>Le périmètre de la CCLL a été identifié comme un territoire propice aux activités de pleine nature et à la culture (<i>Pays de Courbet Pays d'Artiste</i> et Saline Royale). Le site de Nans-sous-Sainte-Anne est une porte d'entrée majeure, lieu clé pour sensibiliser les visiteurs à la richesse patrimoniale et environnementale. Il est un excellent ambassadeur de la qualité de l'offre du territoire.</p> <p>Les projets développés par les différents acteurs touristiques, coordonnés et accompagnés par l'office de tourisme tendent à appuyer ce positionnement touristique différenciant dans l'optique de l'affirmation d'une destination Loue Lison :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une destination nature ; un territoire accessible avec des activités de pleine nature et des professionnels du tourisme qui commercialisent l'offre d'activités ; un « terrain d'aventure grandeur nature », • une destination Art, Culture et Patrimoine : le projet Courbet « Pays de Courbet Pays d'Artiste » et la Saline Royale d'Arc-et-Senans / Terra Salina , socles identitaires du territoire, le Pôle des Métiers d'Arts d'Ornans ; un « pays vivant chargé d'histoire, entre pierres et peintures », • une destination de charme dans un cadre naturel préservé identitaire, vallée et source de la Loue, vallée et source du Lison, paysages karstiques... ; « Ici, l'eau joue avec le paysage, entre gouffres et cascades, gorges et belvédères », 			<p>2018</p> <p>Phase d'étude</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



		<p>La CLL se positionne comme un pôle majeur des Montagnes du Jura, camp de base idéal, site de villégiature et de courts séjours, à 1 heure des grands sites touristiques régionaux. Ainsi, on retrouve une adéquation avec les cibles affinitaires du collectif Montagnes du Jura :</p> <p>les voyageurs / découvreurs qui rejettent le tourisme standardisé et viennent sur le territoire en séjour ou en itinérance pour découvrir des grands espaces, une nature riche - à travers les vallées de la Loue et du Lison - et une offre culturelle et gastronomique ; allié au concept du « slowtourisme » est favorisé avec des sites à la capacité d'accueil limitée et dépendants de la qualité de l'environnement ;</p> <p>les « esprits nordiques » sont davantage liés aux pratiques de nature, en particulier, les activités estivales typées qui dynamisent le corps et l'esprit (par exemple la réflexion autour du trail et proposition de séjours randonnée pédestre itinérants autour du Circuit des Sources et de Terra Salina) ;</p> <p>les « premières fois à la montagne » pour un premier séjour axé sur la découverte facile et accessible des espaces montagnards (randonnée, escalade et via ferrata sur le Pays Loue Lison, destination d'une montagne accessible et insoupçonnée).</p> <p>Le projet BEAUQUIER développé à Nans-sous-Sainte-Anne doit comporter à la fois une information relative à l'offre touristique mais aussi livrer des clés de compréhension du territoire et de ses spécificités aux visiteurs de passage comme aux habitants, ces derniers étant les meilleurs ambassadeurs d'un territoire, la compréhension des particularismes du site étant une des clés pour assurer la transmission et la préservation de son identité.</p> <p>La CCLL rachetera en 2018 un terrain sur Nans sous sainte anne porté par l'EPF depuis 2013 dans le cadre de l'aménagement de l'espace Beauquier → ≈ 33 000 €</p>		
4	<p>Programme Leader</p>	<p>Politique Tourisme : Schéma d'interprétation Patrimoine Étude Activités de Pleine Nature : Réponse à l'AMI du Commissariat de Massif sur les sports de nature</p>	<p>Total : 5 000 euros Feader : 80% CCLL : 20%</p>	<p>Activer la commission DSP constituée le 13/02/2017 avec Daniel Perrin, Philippe Bouquet, Laurence Breuillot, Jean-Claude Porteret et Jean-Paul Prost tout en sollicitant un accompagnement juridique</p>
5	<p>Préparer la nouvelle période de gestion du camping Domaine la Roche d'Uilly :</p>	<p>La délégation de service public actuelle du camping arrivera à échéance en 2020 et il convient de commencer à réfléchir aux évolutions possibles du mode de gestion et/ou au contenu du nouveau cahier des charges précisant l'ambition de la CCLL pour son camping.</p>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



NAUTILOUE : BILAN 2017

		CHARGES DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017		
nature	2016	2017	Différence	
Charges à caractère général	296 819,51	298 274,45	1 454,94	
Charges de personnel	402 360,71	423 337,34	20 976,63	1 emploi avenir supplémentaire à 35h sur une période plus longue à la place d'un CAE à 20h
Autres charges de gestion courante 65 SACEM	1 935,72	1 054,93	- 880,79	
Dotation aux amortissements	25 253,39	33 088,4700	7 835,08	
TOTAL	726 369,33	755 755,19	29 385,86	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017				
nature	2016	2017	Différence	
Remb. Rémun de personnel	57 015,19	42 528,40	- 14 486,79	Décalage du versement des aides pour 3 CAE →
Vente Grignoterie	2 000,00	1 000,00	- 1 000,00	versement mars 2018
Vente distributeurs	2 321,17	863,11	- 1 458,06	
Vente Piscine	341 427,87	320 980,53	- 20 447,34	
Autres produits gestion courante Groupama T R	19 244,42	8 027,97	- 11 216,45	
sous TOTAL	422 008,65	373 400,01	- 48 608,64	
facturation à recouvrer	11 640,00 €	14 859,30 €	3 219,30 €	
Total général	433 648,65	388 259,31	- 45 389,34	
BILAN année 2016				
CA	Charges	RESULTAT/DEFICIT		
	433 648,65 €	292 720,68 €		
2958 entrées d'enfant de - de 4 ans gratuites soit 9761€ (si payant)				
Subvention CCL scolaire de 5491,20€				
BILAN année 2017				
CA	Charges	RESULTAT/DEFICIT		
	388 259,31 €	367 495,88 €		

2414 entrées d'enfant de - de 4 ans gratuites soit 8690€ (si payant)

Subvention CCPO scolaire de 6506,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



3	Améliorer l'accueil des clients Nautilique et améliorer les conditions de travail salariés	<p>Un nouveau système de gestion des entrées – sorties : Après 10 années d'exploitation avec un système de carte à encoder pour gérer les entrées et les sorties à Nautilique, nous proposons d'investir dans un nouveau système de gestion permettant ainsi de faciliter les flux de clientèle et d'améliorer les conditions de travail des salariés en fiabilisant l'outil des entrées et des sorties, ainsi que les données statistiques à collecter et à vérifier quotidiennement. Le mode de fonctionnement de gestion des entrées à Nautilique pour les clients du camping devra être également pris en compte.</p> <p>Pérennisation des emplois</p>	<p>La création d'emplois « classiques » : Avec la raréfaction des emplois aidés, il y a lieu de créer des emplois durables sur ces fonctions qui ont été occupées pendant près de 10 ans par des personnes éloignées de l'emploi ou en difficulté pour en obtenir un. Désormais, il est nécessaire de déterminer des temps de travail exclusivement nécessaire aux tâches à réaliser en lieu et place de ces personnels antérieurement recrutés sur des emplois aidés et qui de fait intégraient des temps de formation ou d'adaptation à l'emploi qui ne sont plus indispensables sur des emplois « classiques ».</p> <p>Une évolution des postes d'agents techniques et de la maintenance internalisée : L'évolution du profil de poste d'un salarié pour raison de santé est nécessaire et doit nous amener à ajuster les fonctions de chacun au niveau de l'équipe de Nautilique avec les autres services de la CCLL. En effet, la gestion de l'équipe des salariés sur le site de Nautilique nécessite de créer plus de passerelles avec les autres secteurs ou services de la CCLL, notamment sur les tâches de maintenance actuellement externalisées et qui pourraient faire l'objet d'une création de poste à temps partiel ou à temps complet. Il n'y a pas d'un côté Nautilique et de l'autre la CCLL. Une attention particulière des responsables salariés hiérarchiques doit être accordée pour promouvoir cette ambiance positive inter-services.</p>	
---	--	--	---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 4 ACTION SOCIALE

PRIORITÉ	AXE/THÈME	DESCRIPTIF	INCIDENCES			PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	Techniques/	
1	Extension du CIAS à l'ensemble de la CCLL (compétence optionnelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Le siège du CIAS restera à Ormans - Des rdv pourront être envisagés sur Amancey en lien avec la MSAP - Création d'un bureau à Quingey mutualisé avec la MSAP - Instruction des dossiers d'aides sociales - Domiciliation des personnes sans domicile stable - Réalisation d'une analyse des Besoins Sociaux sur l'ensemble du territoire - Extension des missions : Aides financières, administratives et sociales, soutien aux associations et structures à vocation sociale. Aides à la téléalarme 	Budget prévisionnel du CIAS pour 2018(hors Marpa) 145 000 € Dont 130 000 € en fonctionnement &15 000 € en investissement (logiciel, bureau et matériel informatique pour bureau site de Quingey)	Recrutement d'un agent mutualisé avec la MSAP pour le site de Quingey Voir si possibilité de trouver un universitaire pour l'ABS	Achat mobilier de bureau, ordinateur et logiciel dédié au CIAS Utilisation d'un véhicule de la CCLL pour RDV extérieurs et CLC	Recrutement automne Ouverture du centre de Quingey en juillet Analyse des Besoins Sociaux réalisée en septembre 2018
2	CHANTIER D'INSERTION CASTEL SAINT DENIS (compétence optionnelle)	Validation au conseil communautaire du 18/12/17 de la phase 12 et de son plan de financement Réalisation de la phase 12 Demandes de subventions en cours	PLAN DE FINANCEMENT ETAT/DRAC 50 000 € Conseil Régional 50 000 € Conseil Général 47 500 € CCLL 42 500 € Total 190 000 €			
3	Contrat local de santé (compétence optionnelle)	Aménagement d'un parking dans le cadre du projet d'ouverture au public Le CLS est un outil porté par une collectivité territoriale et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il s'agit de co-construire un programme pluriannuel d'actions à partir des besoins locaux identifiés sur le territoire dans les domaines de la promotion de la santé, de l'accompagnement médico-social et de l'offre de soins. Les objectifs principaux du contrat local de santé sont de : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, - Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité Dans le cadre du CLS Loue Lison, un questionnaire a été adressé à chaque Mairie afin de recenser les besoins locaux et les difficultés rencontrées. Les réponses collectées permettront à l'ARS de cibler les problématiques rencontrées sur le territoire Loue Lison.	20 000 € financé à 80 % Environ 4 000 € CCLL			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 5 : Eau/Assainissement

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	
1	SPANAC (budget annexe) (compétence facultative)	<p>Sébastien Renard et Ludovic Picod s'occupant de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement, il est nécessaire de recruter un agent pour les contrôles du service SPANC.</p> <p>Ludovic serait chargé de le superviser pour un temps de travail de 10% de son volume horaire.</p> <p>Le but recherché est de présenter un budget équilibré du SPANC et d'apurer le déficit reporté en deux années.</p> <p>Il est suggéré de profiter de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement pour récolter les informations nécessaires auprès des anciennes communes de la CCPO, pour préparer la prise de compétence SPANC de cet ancien territoire CCPO au 01/01/2019.</p>	Coût estimé environ 28 000 €	Recrutement d'un contrôleur en CDD de un an.	
2	ETUDE TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT : (budget général)	<p>La phase 1 consiste à la collecte des données auprès des communes et des syndicats dans le but d'avoir les éléments nécessaires à la finalisation de trois propositions d'organisations des services transférés.</p>	<p>phases 2 et 3 confiées au cabinet KPMG pour 60 000€ financées à hauteur de 80%.</p>	<p>phase 1 réalisée en interne par 1.3 ETP (Sébastien & Ludovic financée à hauteur de 80%.</p>	<p>Cette étude donnera aux communes les éléments nécessaires à une décision importante qui aura lieu au premier semestre 2019, à savoir transférer ou non les compétences eau, assainissement et eaux pluviales en mesurant les conséquences.</p>
3	MAINTIEN DES TARIFS SPANAC				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 6 : Finances

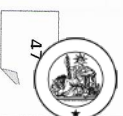
PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	
1	Stabiliser la trésorerie	<p>Stabiliser la trésorerie</p> <p>Anticiper le plan de trésorerie</p> <p>Le CA 2017 consolidé (tous services confondus) présente un excédent global de près de 900.000 €. En raison de subventions d'investissement non versées (2.120.000 €), de recettes rattachées donc non encaissées (1.170.000 € dont 1.050.000 € de redevances OM), des restes à recouvrer sur débiteurs (480.000 €) et à l'inverse de factures restant à régler qui créent de la trésorerie (500.000 €), il a été nécessaire de tirer plus de 2.000.000 € de lignes de trésorerie. Ces lignes de trésorerie seront remboursées en 2018.</p> <p>Le niveau de la trésorerie sera amélioré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une modification du règlement de facturation des redevances d'OM permettant d'accélérer les encaissements (gain estimé à 700.000 €). -le dégageant d'un excédent budgétaire global de l'ordre de 350.000 €. -la commercialisation des parcelles de ZAE (surtout Lavans-Pessans dont le CA 2017 du budget annexe affiche un déficit de 600.000 €). -l'optimisation du fonctionnement de la chaufferie dont le CA 2017 du budget annexe affiche un déficit de 394.000 € (déficit aggravé de 40.000 € en 2017). 			
2	Poursuivre le désendettement	<p>La CLL s'est désendettée de plus de 500.000 € en 2017 et continuera à le faire en 2018.</p> <p>Fin 2017, le ratio « dette/CAF brute » indiquait un désendettement par la CAF brute seule en 15 ans. Un abaissement de cette durée ne peut se réaliser sans une amélioration de la CAF. Pour rappel, la loi de finances pour 2018 indique un plafond de capacité de désendettement de 12 ans pour les collectivités concernées.</p>			
3	Situation de la CAF nette	<p>La CAF nette 2017 du budget principal se monte à 426 000€ et devrait se maintenir en 2018. La masse salariale devrait être de l'ordre de celle de 2017. L'annuité de la dette diminuera de 15000 €. Compte tenu de la</p>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



		hausse des taux intervenue en 2017, il n'est pas prévu d'améliorer la CAF par le levier fiscal en 2018. Une amélioration peut être envisagée en 2019 avec la fin de dépenses non récurrentes (frais d'études).			
4	Percevoir les subventions d'investissement	Suite à la finalisation des grandes opérations d'investissement comme le chantier de rénovation du gymnase de Quingey et le plan de circulation d'Ornans il reste à percevoir 2 140 000€ d'aides			1 ^{er} trimestre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 7 : services au public, politique jeunesse

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATIO N DANS LE TEMPS	
			Financières	RH		
1	MSAP (compétence optionnelle)	Dans le cadre de la prise de compétence relative à la gestion des maisons de services au public, les deux MSAP en place vont poursuivre le développement des services en direction de l'ensemble des habitants du territoire notamment en lien avec la restructuration des services de l'Etat : soutien aux demandes informatiques de cartes grises et permis de conduire, mise en place d'une plateforme de délivrance des CNI et passeports à Amancey.	<p>Amancey : 6000 € fourniture, entretien maintenances diverses, subvention à hauteur de 50%</p> <p>Quingey : 9 000€ Fourniture, locaux, fluides Matériel informatique et bureautique subvention à hauteur de 50%</p>	<p>Amancey : 1.3 etp 42000 €, subvention à hauteur de 50%</p> <p>Quingey : 0,7 ETP 26 000€ subvention à hauteur de 50%</p>	Mars 2018	Automne 2018
2	PETITE ENFANCE (compétence optionnelle)	La décision du maintien ou non des services relevant de cette compétence et la définition de l'intérêt communautaire doivent intervenir au cours de cette année 2018. Sont concernés les micro-crèches et multi accueil, les relais petite enfance et assistants maternels, la ludothèque et l'accueil extra-scolaire. Dans ce cadre, il est nécessaire de revoir les contrats enfance jeunesse conclus avec la CAF pour transférer les aides en fonction des compétences exercées.	<p>incidence fonction des compétences transférées ou rendues aux communes A compétences égales BP=137 421€ Subvention à hauteur de 63 576€</p>	<p>0,2 ETP ? Partie fiche de poste Nadia Chiari</p>	1^{er} semestre 2018	
3	POLITIQUE JEUNESSE (Contrat territorial jeunesse)	Depuis 2006, les ex communautés de communes du canton de Quingey et d'Amancey Loue Lison ont signé un contrat territorial jeunesse avec le conseil départemental du Doubs afin de développer des actions en direction des jeunes de 10 à 17 ans de leur territoire en partenariat avec les collèges et les associations locales. Compte tenu de la fusion, il est nécessaire de repenser l'organisation de ces actions à l'échelle du nouveau périmètre. L'état des lieux des actions existantes et l'analyse du diagnostic, lancé fin 2017 en direction du	<p>32 000€ 2 prestations (Amancey et Quingey) à hauteur de 0,7 ETP chacune coût évalué sous</p>	<p>Démision L. FERRY Dégager 0,5 ETP sur les moyens existants pour suivi des dossiers petite enfance et</p>	Printemps 2018	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



	(compétence facultative)	public concerné, doivent permettre d'élaborer une proposition de schéma des actions en faveur des jeunes à l'échelle de la CCLL et de décider de la suite donnée au dispositif CTJ. Dans l'attente de définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence facultative, et pour l'année 2018, il est proposé de reconduire ces dispositifs et de confier l'animation, sur le secteur de Quingey, à un prestataire (Familles rurales/Francas) sur les mêmes bases que la prestation exercée sur le secteur d'Amancey.	réserve de contractualiser avec le CD25 à hauteur de 2 postes CTJ (subvention de 2 X 12 000€)	politique jeunesse en soutien à Nadia Chiari	
	MOBILITE (compétence facultative)	Il est également envisagé de dédier une enveloppe au soutien d'actions ou d'événements particuliers, en direction de ce public adolescent, notamment organisés par les collèges. La CCLL souhaite poursuivre le service de transport à la demande en place sur le secteur d'Amancey. Pour ce faire, la contractualisation avec la région Bourgogne Franche-Comté, autorité organisatrice des transports non urbains à la demande, permet l'attribution d'une subvention correspondant à la charge résiduelle (dépenses –recettes) à hauteur de 50%.	5 000€		
4	Secrétariat mutualisé	Compte tenu d'éventuels besoins supplémentaires exprimés, une extension du service « secrétariat mutualisé » sur le secteur de Quingey pourrait être envisagée. Une évaluation des besoins permettra de déterminer les moyens nécessaires à mettre en place en sachant que ce service doit s'autofinancer. Pour information le coût horaire estimé est de 22€.	1400 € (financés à 50 %)		
5	TEPOS Convention ADIL	Poursuite de la convention visant à favoriser la rénovation du bâti en renforçant la communication sur les dispositifs d'aide existants (convention du 1/04/2016 au 31/03/2019)	Coût annuel sur amancey : 90 000 € pour 2.6 ETP soit 1 coût moyen par agent : 35 000 €	A dimensionner en fonction des nouvelles demandes	Septembre 2018
6	TEPCV Convention TRI	Poursuite des animations pédagogiques environnement et développement durable jusqu'aux vacances d'été (convention du 1/01/2016 au 31/08/2018) Organisation d'une journée fête de la transition énergétique (fin de programme TEPCV)	Coût intégré pris en charge TEPOS (cf com°1 TEPOS) 18 672€ Financement TEPCV 80%		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 8 : voirie

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	
1	Accompagner les communes qui réalisent des travaux de réseaux et de sécurité, en intervenant pour réaliser la couche de roulement (compétence optionnelle)	En l'absence de travaux collatéraux communaux, l'objectif sera de traiter le revêtement des voies en fonction des priorités de l'Atlas qui seront confirmées par la commission voirie. Parallèlement des travaux d'entretien correspondant au bouchage des trous seront entrepris au printemps sur l'ensemble du réseau.	L'investissement souhaité est de 1 100 000 € HT obtenu en faisant la proportion du nouveau kilométrage au montant moyen HT investi ces 4 dernières années sur l'ancien territoire de la CCPO 405 000 € HT X 480/177 km = 1 098 K€ Ce chiffre correspond à la dépense nette CCLL hors DETR et Parts communales. Pour rappel, la CCLL ne finance que les travaux subventionnés (après notification) La commission DETR déterminera le niveau de financement des travaux voirie	Actuellement 1 ETP rapidement insuffisant pour la masse de tvx potentiels supplémentaires Un recrutement de responsable technique pour piloter ce service est en cours	Pour cette année seront traités en priorité les travaux déjà engagés par les communes et/ou les travaux faisant l'objet des demandes de DETR faites ou renouvelées.
2	Entretien de la voirie (compétence optionnelle)	bouchage des trous, le même raisonnement sera appliqué	Dépenses moyenne des 4 dernières années = 56 000 € HT budgétisées pour 66 000 € HT ancienne CCPO BUDGET CCLL = mini 56 000 X 480/177 = 152 000 € HT et maxi 180 000 € HT Bien entendu, l'ensemble de ces chiffres sera à affiner en fonction des Attributions de Compensation		
3	Service ADS	Le service est dimensionné pour répondre aux besoins d'instruction de 693 actes avec une instructrice et une assistante administrative	Mutualiser les moyens à l'échelle de la CCLL pour minimiser le coût pour les adhérents C'est un service entièrement financé par la contribution des adhérents	Formation instructeur de l'assistante administrative	
4	Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes	La CCLL pourrait proposer un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes pour établir des APS en matière d'aménagement voirie & aider à la constitution de dossier de demande de subventions		Selon la disponibilité après exercice de la compétence voirie	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 9 : Culture et Sport

AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES			PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
		Financières	RH	Techniques/ commerciales	
Cap 25 Convention 3 ans (compétence facultative)	<p>La CCLL souhaite pérenniser les actions engagées sur l'année 2016/2017 et les étendre sur d'autres territoires que celui de l'ancienne CCALL. Attractivité et Développement des Territoires</p> <p>La CCLL possède sur son territoire une riche ressource culturelle à travers la présence de nombreux acteurs culturels : compagnies professionnelles, amateurs, festivals, lieux de diffusion, etc. Dans le cadre de sa politique de soutien aux arts vivants, elle accompagne avec le département les projets de plusieurs acteurs (Compagnie Ordinaire d'Exception, Compagnie Gravitation, Compagnie le Sens des mots, le festival des 2 rivières...).</p>	73 500 €			
	TOTAL				
Soutien et Promotion des arts vivants :	<p>Cie Ordinaire d'Exception : Le « Festi'chantier » est un évènement fédérateur, qui depuis 5 ans valorise 2 grands atouts de Cléron : le patrimoine Bâtille Moulin Grillet est une ancienne forge du XVIIIème) et la patrimoine naturel (Valbois et Loue)</p>	2 000 €	Service Communication & Culture	Valorisation du monde circassien et du patrimoine	Mi août
	<p>Lucie et les Chevaux : Lucie maîtrise le spectacle équestre : la sensibilisation au cheval et la voltige. elle s'installe à Nans s/ste Anne sur le site de la Taillanderie durant l'été pour le plus grand plaisir de 2000 spectateurs. Chaque représentation est suivie d'un concert découverte</p>	1 500 €			De Juin à Septembre Nans sous Sainte- Anne
	<p>Cie Les Sens des Mots : Après la création de <i>D'ailleurs</i>, <i>Toast</i> et <i>Traf</i>, les ateliers se sont poursuivis en 2017 avec TOD un groupe d'artistes amateurs toujours plus nombreux sur la CCLL. Tous les deux mois la Cie se réunit pour deux séances d'écriture, d'improvisation et de pratique théâtrale autour de la thématique choisie. Le spectacle est mis en scène en une semaine et donné à voir pour une représentation unique et sold out à la CUMA en juin. Ces propositions artistiques et conviviales sont des rendez-vous forts pour la population rurale qui vient de plus en plus nombreuse. Pour la compagnie ce sont des moments de ressourcement importants et l'occasion de créer des grandes formes pour plus de quinze acteurs, ce qu'il est assez rare de pouvoir expérimenter. Chacune des soirées théâtrales et suivie d'un dîner convivial et festif qui devient un rendez-vous culturel important sur le plateau.</p>	3 000 €		<p>Valorisation de la pratique artistique en milieu rural</p> <p>Association du monde agricole car dans le mot Agriculture il y a culture</p>	<p>Extremophile en janvier à Quingey</p> <p>Binôme en juin</p> <p>Théâtre éphémère de la CUMA en juin</p> <p>2 représentations à Amancey</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



	Extremophile cession	2 000 €	Service Com & Culture			Quingey	
	Frais de résidence	6 000 €				Quingey	
	Théâtre des Sources Soutien à la programmation culturelle annuelle d'un petit théâtre local					1 000 €	Nans-sous-Sainte-Anne
	Lunatic Festival	1 000 €				Quingey	
	Festibule	1 500 €				Quingey	
	Programmation sur territoire					5 000 €	CCLL
	Les projets d'intérêts communautaires concernent aussi bien les projets portés par des professionnels ou par des amateurs, avec l'objectif de pérenniser les actions culturelles déjà en place sur le territoire et favoriser la création de projets culturels nouveaux. Cet objectif permettra également de structurer la gouvernance culturelle locale avec les acteurs institutionnels et associatifs à travers des réunions de concertation. La CCLL réunit les acteurs culturels locaux afin de développer la concertation notamment sur la programmation culturelle.						
Soutien aux projets d'intérêt communautaire Cap 25	CHAPITEAU 39.01 / Compagnie Ordinaire d'exception	10 000 €	Service Com & Culture			Amancey avril/juillet 2018	
	CHAPITEAU 39.01 / Programmation + Espace Beltane	12 000 €					
	Festival des 2 rivières / Festidiable 2018						10 000 €
	Ecrans mobiles Déservillers						500 €
Inclusion sociale Cap 25	Le Département propriétaire du musée Courbet et de la ferme Flagey participe pleinement au dynamisme du territoire (expositions, programmation culturelle, sentiers du pays de Courbet-pays d'artiste...) Soirée philo au café du Juliette à la Ferme Courbet & Bicentenaire de Courbet		Service Com & Culture			CCLL	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Développement de la lecture publique cap 25	<p>La CCLL dispose de bibliothèques / médiathèques accompagnées par la Médiathèque départementale pour le prêt de documents tous supports (y compris numériques), la formation et l'action culturelle. Elle favorise le développement de la lecture publique sur son territoire et l'accès à tous à la culture à travers ses différentes animations pour tous les publics</p> <p style="text-align: center;">Bibliothèque intercommunale Amancey</p> <p style="text-align: center;">Achat & animations 10 000 € Projet résidence d'auteurs 2 000 €</p>	<p style="text-align: right;">12 000 €</p>	<p style="text-align: center;">Service Culture</p>		<p style="text-align: center;">Amancey</p>																				
Implication de la population dans la vie sociale cap 25	<p>La CCLL souhaite favoriser l'accueil des publics empêchés ou éloignés sur les temps de programmation culturelle.</p> <p style="text-align: center;">Co-voiturage culturel valorisation</p>	<p style="text-align: right;">3 000 €</p>	<p style="text-align: center;">Service Com & Culture</p>		<p style="text-align: center;">CCLL</p>																				
Développement des enseignements artistiques Cap 25	<p>La CCLL possède sur son territoire des écoles de musique qui favorisent l'enseignement musical. Dans le cadre du contrat de territoire, le Département sera attentif au projet de pratique collective intégré dans des projets culturels à dimension communautaire, notamment par le croisement des expériences entre école de musique et acteurs culturels du spectacle vivant, ou avec les lieux de diffusion culturelle du territoire.</p> <table border="1" data-bbox="678 347 869 1232"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">ECOLES DE MUSIQUE :</td> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">146 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>EMIPO</td> <td></td> <td style="text-align: right;">101 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>CFEMA</td> <td></td> <td style="text-align: right;">23 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>MUSICALOUE</td> <td></td> <td style="text-align: right;">14 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Projet musical de territoire avec les 3 écoles de musique (résidence Teraluna)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">8 500 €</td> </tr> </table>	ECOLES DE MUSIQUE :		TOTAL	146 500 €		EMIPO		101 000 €		CFEMA		23 000 €		MUSICALOUE		14 000 €	Projet musical de territoire avec les 3 écoles de musique (résidence Teraluna)			8 500 €	<p style="text-align: center;">Service Com & Culture</p>			<p style="text-align: center;">CCLL</p>
ECOLES DE MUSIQUE :		TOTAL	146 500 €																						
	EMIPO		101 000 €																						
	CFEMA		23 000 €																						
	MUSICALOUE		14 000 €																						
Projet musical de territoire avec les 3 écoles de musique (résidence Teraluna)			8 500 €																						
Information en direction des acteurs locaux usagers et habitants	<p>La CCLL est le relais des dispositifs départementaux, régionaux et nationaux sur son territoire et favorise la communication auprès des usagers et des habitants de la CCLL.</p> <table border="1" data-bbox="247 347 518 1232"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">COMMUNICATION : TOTAL</td> <td style="text-align: right;">17 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bulletins intercommunaux x3</td> <td style="text-align: right;">9 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Concours logo / Cie Teraluna</td> <td style="text-align: right;">2 800 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Site internet</td> <td style="text-align: right;">2 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Divers Communication</td> <td style="text-align: right;">3 700 €</td> </tr> </table>	COMMUNICATION : TOTAL		17 500 €		Bulletins intercommunaux x3	9 000 €		Concours logo / Cie Teraluna	2 800 €		Site internet	2 000 €		Divers Communication	3 700 €	<p style="text-align: center;">Service Com & Culture</p>	<p style="text-align: center;">Remi Nadia Ludovic</p> <p style="text-align: center;">Besoin supplémentaire = 0.3 FTP</p>		<p style="text-align: center;">CCLL</p>					
COMMUNICATION : TOTAL		17 500 €																							
	Bulletins intercommunaux x3	9 000 €																							
	Concours logo / Cie Teraluna	2 800 €																							
	Site internet	2 000 €																							
	Divers Communication	3 700 €																							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 22/03/2018



Soutien à la pratique sportive (compétence facultative)	Le sport est un domaine d'activité humaine qui intéresse beaucoup les citoyens et qui a une capacité énorme à les rassembler, s'adressant à tous indépendamment de l'âge ou du milieu social. L'objectif de la CCLL est de soutenir l'offre en loisirs actifs, ainsi que les activités sportives et leurs accès suivant des critères d'intérêt communautaire à définir. La CCLL possède un nombre important de clubs sur son territoire et propose des sports très diversifiés et soutien la pratique du sport chez les jeunes. Pour rappel, les financements attribués en 2017 étaient ceux pratiqués en 2016 par les ex CC. Dès 2018, dans le cadre de l'élaboration des budgets, la politique de soutien à la pratique sportive sera redéfinie et donc des ajustements pourront être appliqués. Le conseil devra délibérer individuellement sur chaque subvention accordée Compétence facultative à définir en 2018 pour une application en 2019.							
			TOTAL	53 000 €				
			Sentiers de randonnée : entretien PDIPR	5 000 €			0.40 ETP (en régie)	
			Trails : clé de répartition à définir Trail du Lison, Trail Val de Loue, Trail Montées des Abbans	4 000 €				
			Subventions Clubs : TOTAL	30 000 €				
			Mettre en place une DSP pour les 2 Via ferratas Ornans Techfun : 4500€-Nans sous Sainte Anne : 4500€-Entretien : 5000€	14 000 €				
			Année scolaire 2017/2018 (voyages) Pour rappel, les financements attribués en 2017 étaient ceux pratiqués en 2016 par les ex CC. Dès 2018, dans le cadre de l'élaboration des budgets, la politique de soutien aux activités scolaires sera redéfinie et donc des ajustements pourront être appliqués ; Le conseil devra délibérer individuellement sur chaque subvention accordée Compétence facultative à définir en 2018 pour une application en 2019.	7 590 €				
Priorités	Total commission N°9		Dépenses	Financement				
1	CAP 25		73 500 €			18 500 €		
1	Ecoles de musique		146 500 €					
1	Communication		17 500 €					
2	Politique sportive		53 000 €					
3	Soutien activités scolaires		7 590 €					
Total général			298 090 €			18 500 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Commission n° 10 – Déchets

PRIORITÉ	AXE/THEME	DESCRIPTIF	INCIDENCES		PROGRAMMATION DANS LE TEMPS
			Financières	RH	
1	Harmonisation des conditions de collecte et de facturation	<p>L'établissement du budget 2018 du service déchets de la CC Loue Lison s'est fait dans le cadre de l'harmonisation du service public d'élimination des déchets sur l'ensemble du périmètre intercommunal.</p> <p>Les 3 budgets annexes des ex-cc, qui avaient été conservés en 2017, sont fusionnés en un seul à compter du 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Un seul logiciel (ereom) a été conservé, permettant de gérer la base de données des bacs et autres moyens de collecte et les facturations.</p> <p>Une nouvelle grille des tarifs principaux (particuliers/Collectifs/professionnels& assimilés) de redevance incitative a été validée le 18 décembre 2017. La grille des tarifs spéciaux sera soumise à validation le 12 mars prochain, en même temps que les règlements du service actualisés.</p> <p>Le budget 2018 du service déchets prévoit notamment une enveloppe de 20 000 € pour les titres à annuler (soit environ 1% du budget) et une contribution SYBERT à la hausse (+1.14€ HT /habitant) pour la provision « démantèlement des fours d'incinérations de 1971 et 1976 ».</p> <p>Un nouveau marché de collecte a débuté au 1^{er} janvier 2018 pour 3 ans, sur le secteur de Quingey, avec harmonisation du geste de tri (papiers en mélange avec les emballages dans le bac jaune). Pour les secteurs d'Amancey et d'Ornans, le marché de collecte en cours arrivera à échéance au 31/12/2020.</p> <p>Le service de broyage à domicile mis en place sur le secteur de Quingey, assuré par l'association T.R.I., est reconduit en 2018 avec extension à tout le périmètre CCLL.</p> <p>Le service de collecte des encombrants au porte-à-porte, avec 2 collectes/an assurées par TRI est pour 2018, étendu à tout le périmètre CCLL sauf Ornans (car déchetterie Sybert sur place ouverte 6j/7)</p>		<p>2 ETP dédiés à ce service avec une nouvelle répartition du territoire entre les agents + (2x0.20) ETP pour les dotations</p> <p>Avec renfort ponctuel des agents communaux via de la mise à disposition</p>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



2	Partenariat avec le SYBERT pour diverses actions	<p>Concernant le SYBERT, qui ne compte plus que 3 adhérents (CA du Grand Besançon, CC Loue Lison et CC Val Marnaysien pour une partie de son territoire), diverses opérations seront menées sur notre territoire en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opération inédite d'éco-citoyenneté auprès de 250 foyers d'Ormans : « Agir ensemble pour mon quartier ». Son principe ? Proposer aux habitants volontaires d'agir au quotidien en les accompagnant, par des actions concrètes simples, chacun à votre niveau et à votre rythme, pour aller économies, santé et préservation de l'environnement. - développement des composteurs collectifs en pied d'immeubles (le premier sera inauguré en mars au quartier mambouc à Ormans), - lancement d'une étude « Biodéchets » qui a pour objectif d'établir 3 scénari de gestion des biodéchets des ménages(et assimilés), combinant des solutions adaptées à chaque typologie d'habitat et des outils de traitement locaux ou plus lointains. Cette étude fait suite à la loi pour la transition énergétique et la croissance verte qui impose aux collectivités compétentes de proposer à tous les habitants des solutions pour la gestion sélective de leurs biodéchets à l'horizon 2025. 			
3	Calendrier de facturation	<p>Un nouveau calendrier de facturation sera soumis au Conseil Communautaire de mars.</p>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



5. CONCLUSION

Les budgets 2017 de la CCLL étaient l'addition des budgets des Communautés de Communes Amancey Loue Lison, du Canton de Quingey et du Pays d'Ormans ainsi que du syndicat mixte du Pays Loue Lison auxquels s'ajoutaient les « reliquats » de ces structures.

L'ensemble des engagements 2018 de la CCLL ne correspondra qu'à des dépenses choisies par le conseil communautaire hormis les restes à recouvrer qui devront faire l'objet d'une analyse approfondie dans les prochaines semaines.

Le budget primitif 2018 devra prévoir une somme certaine pour la prise en compte des créances irrécouvrables anciennes à annuler.

Le conseil devra poursuivre son travail pour l'harmonisation des compétences optionnelles et facultatives dans un esprit gagnant/gagnant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



LEXIQUE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADS	Application du Droit des Soils
AER	Agence économique Régionale
APS	Avant projet sommaire
ARS	Agence régionale de la Santé
AUDAB	Agence Urbanisme Agglomération Besançon
CA	Compte administratif
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Capacité d'autofinancement
CC	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CIA	Complément indemnitaire annuel = Part variable du RIFSEEP
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées
CLS	Contrat local de santé
CNAS	Comité national d'action sociale
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNI	Carte Nationale d'Identité
CPF	Compte personnel de formation
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSG	Contribution sociale généralisée
CTJ	Contrat Territoriale Jeunesse
CUI	Contrat unique d'insertion
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDT	Direction Départementale des territoires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGA	Directeur général Adjoint
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DSL	Dotation de soutien à l'investissement local
DSP	Délégation de service public
DSU	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
EMIPO	Ecole de Musique Intercommunal du Pays d'Ormans
EPAGE	Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
EPF	Etablissement de portage foncier
ETP	Equivalent Temps Plein
FIPHPFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GVT	Glissement Vieillesse et Technicité
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IFSE	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
ISF	Impôt sur la fortune
MARPA	Maison d'accueil rural pour les personnes âgées
MSAP	Maison des Services au Public
OB	Orientations budgétaires
OM	Ordures Ménagères
OT	Office de Tourisme
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PIB	Produit intérieur brut
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



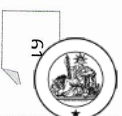
PPCR	Parcours professionnel, carrières et rémunérations
RH	Ressources Humaines
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SMDTHD	Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SYBERT	Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets
TEPCV	Territoires à énergies positives pour la croissance verte
TEPOS	Territoires à énergies positives
TF	Taxe foncière
TH	Taxe habitation
TS	Taxe de séjour
ZAE	Zone d'activités économiques
ZRR	Zone de revitalisation rurale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180312-1-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2018

